

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Bureau du 22 novembre 2022

Comité Syndical du 13 décembre 2022



Travaux Dhuys et Morin en Brie

USESA

4 bis avenue Gustave Eiffel

02210 Château-Thierry

03.23.71.102.80

contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr



Station de reprise de La Plaine

SOMMAIRE

I. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
I.1. Cadre réglementaire.....	3
I.2. Le contexte	4
II. PRESENTATION DU SYNDICAT.....	5
II.1. Chiffres clés 2022.....	5
II.2. Le territoire.....	6
III. POLITIQUE DU SYNDICAT.....	7
III.1. Le projet Eau	7
III.2. La politique patrimoniale du syndicat	12
IV. LES ORIENTATIONS DE 2023.....	15
IV.1. Continuer à protéger nos ressources.....	15
IV.2. Poursuite des opérations du schéma directeur.....	17
IV.3. Investir pour conserver un patrimoine en bon état.....	18
IV.4. Une conjoncture qui nécessite une révision du tarif.....	18
V. SITUATION FINANCIERE.....	19
V.1. Rétrospective des comptes : évolution des dépenses et recettes 2017-2021.....	19
V.2. Evolution de la capacité financière.....	21
VI. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2023.....	23
VI.1. Perspectives budgétaires (fonctionnement et investissement)	23
VI.2. Situation de la dette en 2023.....	29
VI.3. Le personnel.....	30
VII. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE.....	33
VIII. PROSPECTIVE FINANCIERE 2022-2026.....	33
IX. CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	42

I.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Chaque année, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est inscrit à l'ordre du jour du bureau et du comité syndical de l'USESA suivant les modalités prévues par la Loi NOTRe.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du Budget Primitif est obligatoire.

Ce débat d'orientation budgétaire permet au Président de mettre en relief les orientations stratégiques et les choix budgétaires prioritaires, d'informer sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Ce débat est un préambule pour discuter de l'évolution des principales masses financières qui seront détaillées dans le Budget Primitif 2022.

La loi NOTRe du 07 août 2015 (Loi n°2015-991) a changé les modalités de présentation de ce débat :

- Présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
- Rapport plus détaillé sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines
- Publication de ce rapport
- Délibération spécifique sur ce débat en comité syndical

Un décret d'application (Décret n° 2016-841) du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les éléments du débat peuvent être regroupés selon 4 axes :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement,
- La présentation des effectifs de la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 définit de nouveaux éléments à inclure dans le Rapport d'Orientation Budgétaire : les évolutions suivantes devront être présentées :

- Dépenses réelles de fonctionnement
- Besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Le rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera jointe au Budget Primitif, au Compte Administratif et à la disposition du public sur le site internet de l'USESA comme ces dernières années.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'appuie pour l'essentiel sur les premières conclusions du schéma directeur réalisées sur l'année 2020. C'est l'occasion de présenter les orientations pour l'année 2023 et la prospective technique et financière du syndicat sur les 4 prochaines années.

I.2. LE CONTEXTE

Au 1^{er} janvier 2022, l'USESA est constitué des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes avec l'intégration des communes de Brécy, Coigny, Courmont, Nogentel et Sergy au 01 janvier 2021
- La communauté de communes Retz en Valois (CCRV) – 7 communes avec l'intégration de la commune de Villers-Cotterêts en janvier 2021
- Les communes de Bézu Le Guéry, Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Couprou, Domptin, Essises, La Chapelle Sur Chézy, l'Epine aux bois, Lucy le Bocage, Marigny en Orxois, Montfaucon, Montreuil aux Lions, Nogent l'Artaud, Pavant, Romeny sur Marne, Saulchery, Vendières, Veully la Poterie, Oulchy le Château, Marolles

Soit 22 collectivités membres (2 EPCI + 20 communes) représentant un total de 106 communes.

Au 01 janvier 2023, deux nouvelles communes, Viels-Maisons et Crouttes sur Marne, adhèrent à l'USESA.

Un audit de leur service d'eau potable a été réalisé en 2022 qui a débouché sur deux délibérations de l'USESA le 24 mai 2022 décidant d'approuver l'adhésion de ces deux communes à l'USESA à compter du 01 janvier 2023.

L'arrêté inter préfectoral a été signé par les services de l'état.

Cet arrêté inter préfectoral de changement des statuts de l'USESA comprend également la prise de compétence en eau potable de la communauté de communes du pays de Valois qui se substitue à la commune de Marolles à compter du 01 janvier 2023.

Au 1^{er} janvier 2023, l'USESA sera constitué des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes
- La communauté de communes Retz en Valois (CCRV) – 7 communes
- La communauté de communes du pays de Valois (CCPV) – 1 commune
- Les communes de Bézu Le Guéry, Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Couprou, Crouttes sur Marne, Domptin, Essises, La Chapelle Sur Chézy, l'Epine aux bois, Lucy le Bocage, Marigny en Orxois, Montfaucon, Montreuil aux Lions, Nogent l'Artaud, Pavant, Romeny sur Marne, Saulchery, Vendières, Veully la Poterie, Viels-Maisons et Oulchy le Château,

Soit 24 collectivités membres (3 EPCI + 21 communes) représentant un total de 108 communes.

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'assemblée du comité syndical de l'USESA est constituée :

⇒ des délégués nommés par les 3 EPCI, en représentation/ substitution des communes membres : CARCT / CCRV / CCPV

⇒ des délégués des 21 communes indépendantes

Le comité syndical est constitué en 2023 de :

→ **105 délégués dont :**

- **67 titulaires**
- **38 suppléants**

Le bureau comprend 1 Président et 11 Vice-présidents.

Les 5 secteurs sont des instances de représentation des communes mais n'ont plus de fonction élective. Ils correspondent à un découpage géographique du territoire et à la structuration historique des réseaux d'eau potable du Syndicat.

Une réflexion sera menée par les élus sur une nouvelle organisation de réunions de secteur permettant d'associer de façon plus efficace les communes pour continuer d'avoir des liens proches du terrain et discuter des attentes des abonnés et de leurs communes.

Administration

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par chacun des membres à raison de :

- Pour les EPCI :
 - .1 délégué titulaire pour 1500 habitants sur la base du dernier recensement de population
 - .1 délégué pour la fraction suivante
 - .1 délégué suppléant par tranche de 1 à 3 délégués titulaires
- Pour les communes :
 - .1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
CARCT (79 communes)	35	12
CCRV (7 communes)	10	4
CCPV (1 commune)	1	1
Communes (21 communes)	21	21
TOTAL	67	38

II. PRESENTATION DU SYNDICAT

II.1. CHIFFERES CLES 2023

L'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne a été créée en 1964 pour gérer un contrat de Délégation de Service Public englobant ses syndicats fondateurs.

Elle est devenue l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (U.S.E.S.A) le 1^{er} janvier 2008 par la fusion/absorption de ses syndicats fondateurs.

Les chiffres clés 2023 de l'USESA sont les suivants :

108 communes
82 399 habitants
36 877 abonnés
40 ressources (33 captages d'eau souterraine – 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle)
9 usines de traitement
78 réservoirs d'une capacité de 32 300 m ³
1 372 Km de longueur de canalisation principale
180 Km de longueur de branchements
4.7 M de m ³ vendus annuellement

Les compétences de l'USESA sont décrites dans ses statuts :

- Production et distribution de l'eau potable
- Etudes et travaux (canalisation, usine de traitement, renouvellement des réseaux, recherche en eau, création de ressources...)
- Protection des ressources en eau
- Communication auprès des usagers
- Soutien auprès des établissements scolaires dans les démarches pédagogiques liées à l'eau

Par un contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a délégué l'exploitation de ses ouvrages à la société Véolia Eau le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 15 ans.

Sur la commune de Villers-Cotterêts intégrée en 2021, le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans avec la société Veolia eau se termine fin décembre 2026.

II.2. LE TERRITOIRE

Le territoire de l'USESA est situé au carrefour des régions Hauts de France, Grand Est et Ile de France. Sa superficie est d'environ 1134 km² pour 82 399 habitants soit une densité de 72.6 habitants/km². C'est une densité de population faible, identique à celle du département de l'Aisne (72 habitants/km²) et sensiblement inférieure à celle de la France (97 habitants/km²).

Ce territoire est essentiellement rural, seules les villes de Château-Thierry et de Villers-Cotterêts présentent un caractère urbain avec une densité supérieure à 100 habitants par km², la densité pouvant descendre en dessous de 10 habitants/km² pour certaines communes.

Les plateaux et les coteaux de la Brie et de l'Omois sont traversés par les vallées de la Marne, de l'Ourcq et leurs affluents.

Ce territoire rural, vallonné et étendu nécessite un linéaire de canalisations très important (réseau de 1372 kilomètres avec un ratio de près de 40 mètres par abonné), un grand nombre de réservoirs et de stations de reprise pour desservir l'ensemble de ses habitants.

Le réseau de l'USESA a les caractéristiques géographiques d'un service d'eau rural mais il dessert le nombre d'habitants d'un service d'eau urbain (80 000 habitants). Dans la strate de 50 000 à 100 000 habitants de l'Observatoire de l'eau, il se trouve comparé à des services d'eau souvent constitués d'une seule agglomération avec un réseau bien plus court et beaucoup moins d'ouvrages.

La politique du syndicat est présentée dans les chapitres suivants. Cette présentation déjà faite les années précédentes a été mise à jour.

La mission de l'USESA, définie par ses élus, est de mettre à disposition de ses abonnés en permanence une eau potable de qualité en quantité suffisante et de maintenir son patrimoine en bon état sans en reporter le coût sur les générations à venir.

III.1. LE PROJET EAU

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est dotée des compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.

III.1.1. Axes stratégiques

Cette politique de service public de l'eau potable de l'USESA, mise en place par les élus, s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion efficiente du patrimoine.
- Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales
- Contrôle de la Délégation de Service Public
- Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement
- Aides sociales et coopération décentralisée

a. Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion efficiente du patrimoine.

Ses caractéristiques (cf. page 5) font de l'USESA un acteur essentiel de l'eau potable au niveau départemental.

La politique patrimoniale mise en place s'appuie sur le schéma directeur de 2020.

Grace à cet outil, un plan d'investissement pluriannuel (PPI), fil conducteur de ses opérations structurantes pour la période 2020/2025, a été délibéré par les élus en mars 2020.

Ce plan est actualisé pour la période 2022/2026 dans ce ROB.

Une nouvelle actualisation de ce PPI sera faite en cours d'année 2023 afin d'y insérer les conclusions du complément du schéma directeur fait sur les communes ayant adhéré en 2021 (6 communes) et celles adhérant en 2023 (2 communes).

Les opérations consistent principalement à réaliser des connexions entre les différents secteurs pour sécuriser la desserte des abonnés en quantité, et pour suppléer les ressources présentant des problèmes de qualité, en particulier les ressources des nouvelles communes parfois de qualité fragile.

L'objectif est de sécuriser l'ensemble des abonnés du territoire de l'USESA par l'ensemble de ses principales ressources (eaux superficielles issues de la Marne et ressources souterraines).

Le schéma directeur s'accompagne d'un programme annuel de renouvellement des réseaux et de rénovation des ouvrages.

L'objectif est de renouveler chaque année 1 % du linéaire de canalisation (environ 13 kilomètres) et les branchements présents sur ce linéaire.

Un système de cotation des chantiers de renouvellement en fonction de différents critères a été mis en place pour justifier le choix des travaux proposés auprès des élus et des subventionneurs et ainsi établir un programme de travaux préventif et prédictif pour améliorer la gestion patrimoniale du réseau.

La réhabilitation complète d'un réservoir est également programmée tous les ans sur cette mise à jour du plan pluriannuel d'investissement.

Le programme de réhabilitation résulte de l'inspection de l'ensemble des ouvrages réalisés en 2016 qui a permis à l'USESA de faire un point « 0 » et de connaître l'état précis de ses ouvrages.

Ces visites d'inspection se font régulièrement à un rythme défini suivant l'état de l'ouvrage.

Une cotation des ouvrages en fonction de différents critères techniques et de la population desservie est mise en place pour permettre de bâtir un programme de réhabilitation performant.

L'implication du personnel de l'USESA dans ces inspections, dans les études et dans le suivi des travaux permet au syndicat de connaître son réseau, ses ouvrages et ses abonnés, et de parfaire la connaissance de son patrimoine ce qui se traduit par un très bon indice de connaissance (ICGPR).

Des outils de gestion assurent la mise à disposition, la conservation et le partage de cette connaissance.

Par ailleurs, la mise en place d'un groupement de commande « poteaux d'incendie » (budget annexe) aide les communes adhérentes à exercer cette compétence qui reste la leur. L'amélioration du parc des hydrants permet de proposer **une baisse importante du tarif de cotisation à 1.60 €/habitants en 2023** pour chaque commune adhérente à la convention.

b. Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales

L'USESA dispose de 40 ressources et 29 sites de production.

L'objectif est de protéger l'ensemble de ses ressources pour délivrer durablement à l'ensemble des abonnés une eau de bonne qualité.

Pour atteindre cet objectif, deux démarches parallèles et complémentaires sont mises en place :

- Une règlementaire : l'USESA s'attache à ce que chaque site de production ait son arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Une volontaire : l'USESA a lancé 14 démarches de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) avec tous les acteurs concernés du territoire

L'USESA a notamment engagé cette démarche sur les sites ayant des problèmes de qualité dont certains font partie de la liste des captages « Conférence environnementale » : l'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses sur ces aires.

Une étude de vulnérabilité des ressources a été réalisée dans le cadre du schéma directeur et de son complément ce qui va permettre de cibler les éléments pertinents pour améliorer leur protection.

Ces démarches environnementales sont complétées par une communication auprès des écoliers (demi-journées d'information en classe sur le petit cycle de l'eau) et auprès des adultes (ateliers sur les pratiques du jardinage et les bonnes pratiques dans le domaine de l'eau potable).

La réalisation en 2020 d'un parcours pédagogique sur le petit cycle de l'eau sur le site même du siège de l'USESA inauguré en 2021 permet de développer les actions de communication et de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable.

c. Contrôle de la Délégation de Service Public

Pour vérifier la mise en œuvre des obligations contractuelles du contrat de DSP, l'USESA a mandaté un bureau d'étude. Il vérifie chaque année le Rapport Annuel du Déléguataire et participe à des comités de pilotage trois fois par an avec le déléguataire pour faire le point sur son activité. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des thèmes à aborder a été contractualisé par avenant.

Une commission de suivi financier a été mise en place en 2018 et produit un rapport annuel. Ce rapport annuel est présenté aux élus du bureau et du comité syndical et est joint au budget.

Ce contrôle administratif et financier est complété par un contrôle technique au quotidien réalisé par les services de l'USESA sur l'activité proche du terrain.

Des réunions ont lieu deux fois par mois entre l'USESA et le déléguataire pour faire le point sur les dossiers courants.

Un suivi particulier des ilots concessifs (travaux d'investissement) est réalisé, avec des réunions de chantier et la remise des Dossiers d'Ouvrages Exécutés.

Le suivi de la clientèle s'intéresse particulièrement aux impayés qui augmentent de façon inquiétante.

d. Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement

L'USESA réalise depuis plusieurs années une prospective financière dont une mise à jour est incluse dans ce ROB.

Ces outils permettent d'avoir une vue globale de l'évolution des finances à court et moyen terme en prenant en compte le schéma directeur et l'application des lois et réglementations qui ont une influence importante sur la situation financière de l'USESA.

Cette gestion maîtrisée est permise par la tarification uniformisée du prix hors taxes de l'eau potable depuis fin 2011 sur l'ensemble des communes du territoire.

Les nouvelles communes adhérentes à l'USESA depuis le 1^{er} janvier 2021 bénéficient d'un lissage de leur prix de l'eau potable jusqu'en 2026.

A partir de 2027, le prix hors taxes de l'eau potable sera identique sur l'ensemble du territoire de l'USESA.

Les conclusions du schéma directeur associées à la prospective financière ont permis aux élus du comité syndical de voter en décembre 2020 une baisse du prix de l'eau potable de 18 € HT sur la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation).

Cette baisse représente un montant de 30 € H.T sur une facture type de 120 m³.

Le taux d'endettement du syndicat est faible (moins de 2 années) et des emprunts anciens seront bientôt complètement remboursés. Pour maintenir ses investissements sur le renouvellement courant comme sur les opérations structurantes, l'USESA pourra à l'avenir recourir sans difficultés à l'emprunt sans augmenter le prix de l'eau.

D'ailleurs, 2 emprunts de 2 M€ chacun ont été contractés en 2022 auprès de la banque des territoires dans le cadre du dispositif aquaprêt.

e. Aides sociales et coopération décentralisée

La DSP signée en 2013 prévoit la mise en place de mesures d'accompagnement sociales. Un compte spécifique, abondé annuellement de 20 000 € par le déléguataire vient aider le paiement des factures pour les abonnés les plus précaires. La DSP sur la commune de Villers-Cotterêts abonde ce compte de 3 000 € supplémentaires annuellement depuis 2022.

Depuis 2013, le tarif du déléguataire comporte une 1^{ère} tranche entre 0 et 30 m³ avec un prix au mètre cube moins élevé que les autres tranches.

Pour promouvoir l'accès à l'eau pour tous dans les pays en voie de développement, l'USESA budgète 10 000 € par an pour aider des associations humanitaires.

III.1.2. Résultats obtenus

a. Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion pertinente du patrimoine

L'indice de connaissance et de de gestion du patrimoine est passé de 40 points en 2013 à 109 points en 2021 sur un total maximum de 120 points.

Cet indicateur montre que l'USESA connaît très bien son patrimoine.

La mise en place de l'ensemble des outils et des documents nécessaires au bon fonctionnement du syndicat permet de conserver et de parfaire cette connaissance d'année en année.

L'USESA a renouvelé 1.31 % de ses canalisations en moyenne sur les 5 dernières années. L'objectif de 1% de renouvellement, intégré dans le contrat de Délégation de Service Public en parallèle aux taux de rendement imposés au délégataire, est largement respecté.

La réhabilitation préventive des ouvrages a commencé depuis 2017 et 17 ouvrages ont été réhabilités structurellement depuis 2010.

c. Une politique environnementale avec la protection des ressources

Pour les démarches réglementaires sur les captages, l'ensemble des ressources ont un arrêté de DUP signé hormis la ressource de Sergy (ressource qui va être abandonnée en 2023)

Pour les démarches volontaires sur les AAC, les plans d'actions se poursuivent et permettent de sensibiliser les acteurs des aires d'alimentation. L'USESA agit sur le long terme pour limiter la diffusion des différents polluants.

Une 14^{ème} démarche de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) est lancée en 2023 sur les ressources de Fère en Tardenois.

Les démarches de communication de l'USESA touchent de plus en plus d'acteurs locaux avec plus de 290 classes visitées depuis l'origine du projet, plus de 700 personnes présentes lors des ateliers « jardinages » ou du « bon usage de l'eau ». Des interventions ponctuelles au cours de forum et auprès de la Croix Rouge française incitent également à la bonne gestion de l'eau potable.

d. Contrôle de la Délégation de Service Public

Le dispositif de contrôle régulier sur l'ensemble des obligations contractuelles du délégataire fonctionne. Les compteurs de sectorisation et la télérelève des compteurs sont mis en place et opérationnels.

Le renouvellement des branchements en plomb suit le planning contractuel et les élus le surveillent particulièrement.

Le délégataire produit, à chaque COPIL, l'ensemble des éléments demandés ce qui permet de suivre la réalisation du renouvellement programmé au cours du contrat.

Les Rapports Annuels du Délégataire sont remis avant la date réglementaire ce qui permet une analyse complète de ce document.

e. Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement

L'USESA a réalisé des emprunts en 2022 pour maintenir sa politique d'investissement sans recourir à l'augmentation du prix de l'eau.

L'USESA a un prix de l'eau plus élevé que la moyenne nationale, mais son prix a diminué depuis 2020 réduisant l'écart avec cette moyenne nationale qui, elle, augmente.

Au niveau social, le compte dédié à la solidarité n'est utilisé qu'à 50 % de sa masse financière malgré les nombreuses interventions de l'USESA auprès des communes et des organismes compétents.

Pour les aides accordées dans le cadre la coopération décentralisée, les associations humanitaires qui les ont sollicitées remettent un dossier technique et financier à l'issue de chaque opération et une présentation en est faite au comité syndical.

III.1.3. Partage avec les acteurs

a. Elus

Le Rapport d'Orientation Budgétaire expose la politique de l'USESA et ses actions. Il est envoyé à l'ensemble de nos adhérents et à l'ensemble des communes de notre territoire.

Le rapport annuel (RPQS) et le rapport d'activité sont envoyés et présentés à l'ensemble des délégués et des maires du territoire lors des réunions annuelles de secteur, sont également consultables sur le site internet de l'USESA

b. CCSPL

Une réunion annuelle de ce comité est organisée pour présenter le RPQS et les programmations du syndicat.

Les élus de l'USESA ont la volonté de développer les rencontres avec ce comité au-delà des obligations réglementaires. Des rencontres thématiques permettront aux membres de ce comité de bien comprendre le fonctionnement et les orientations de l'USESA et pouvoir donner leurs avis et contribuer à la participation des citoyens au fonctionnement du syndicat.

Depuis septembre 2022 et avec le changement des textes réglementaires sur cette commission, les élus ont décidé de regrouper la CCSPL et la commission des usagers pour ne former qu'une seule commission CCSPL dans le but d'élargir cette commission et d'avoir des discussions constructives.

c. Acteurs du territoire (abonné, industriel, agriculteur, ...)

La communication est essentiellement déployée lors des actions entreprises dans le cadre des AAC, et aussi des ateliers sur l'utilisation de l'eau potable, ou des visites des installations de l'USESA.

Les élus de l'USESA souhaitent développer la communication auprès des abonnés au travers de la CCSPL et par la mise à disposition d'informations sur l'activité du syndicat sur différents supports.

Des bulletins d'information sur différentes thématiques sont envoyés à l'ensemble des abonnés en même temps que les factures.

En 2022, les 2 bulletins envoyés portaient principalement sur l'organisation de l'USESA, les sécurisations mises en place et les étapes de la distribution de l'eau.

L'objectif est d'envoyer un bulletin d'information avec chaque facture.

d. Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

L'AESN informe l'USESA des politiques générales sur l'eau potable mises en place sur son territoire et également sur l'ensemble du territoire national.

La politique du syndicat, déterminée par ses élus, suit ces directives qui se retrouve dans les nombreux dossiers de demande d'aide déposés auprès de l'AESN.

Des rencontres ont lieu régulièrement au cours de la mise en place des AAC et plus généralement autour de la protection des ressources.

Un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) expérimental 2019-2024 a été signé avec l'AESN et 5 collectivités de la Marne le 30 août 2019.

III.1.4. Mise en œuvre de cette politique

La mise en œuvre de cette politique a débuté avec l'adoption du schéma directeur en 2009 et se poursuit avec le schéma directeur de 2020.

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est structurée, en constituant une équipe de collaborateurs compétents et en se dotant des outils nécessaires pour atteindre les objectifs choisis par ses élus.

De 2009 à 2020, l'USESA a réalisé la plus grande partie du schéma directeur délibéré en 2009.

Le nouveau schéma directeur délibéré en mars 2020 établit la feuille de route pour les dix prochaines années.

Les changements législatifs issus de la Loi NOTRe élargissent le périmètre de l'USESA. Le schéma directeur de 2020 prend en compte les 3 communes qui ont adhéré au 1^{er} janvier 2020. Un complément à ce schéma se termine avec l'adhésion de 8 nouvelles communes pour la plupart enclavées dans son territoire.

III.2. LA POLITIQUE PATRIMONIALE DU SYNDICAT

III.2.1. Orientations, objectifs, moyens alloués, plan d'actions, indicateurs de suivi et de résultats

a. Orientations

La stratégie patrimoniale de l'USESA consiste à la fois à réaliser les investissements de son schéma directeur, à entretenir et renouveler les ouvrages et le réseau existants.

Les objectifs majeurs de cette stratégie sont :

- La qualité de l'eau distribuée
- La continuité de service
- La maîtrise de l'environnement des ressources
- La pérennité des installations

La stratégie de renouvellement prend en compte la durée des amortissements pratiqués (70 ans pour les canalisations et 40 ans pour les ouvrages).

A titre d'exemple, le taux de renouvellement en 2008 et 2009 permettait de renouveler les canalisations tous les 200 ans.

Les taux de renouvellement de ces dernières années sont de l'ordre de 1.3% soit un renouvellement des canalisations tous les 85 ans.

Mais l'USESA est bien consciente que certaines parties de son réseau seront usées et devront être renouvelées bien avant ce terme : le renouvellement est ciblé sur les secteurs les plus fragiles.

Concernant les ouvrages, le rythme jusqu'en 2022 est de réhabiliter tous les 2 ans un réservoir sur lequel des problèmes structurels ont été constatés, ce rythme évolue à partir de 2023 avec la réhabilitation complète d'1 ouvrage par an jusqu'en 2026 (fin du PPI actuel).

La mise en place du schéma de distribution a permis d'identifier les zones fragiles et le degré d'urgence. Les ilots concessifs du contrat de DSP (mise en place de plus de 100 compteurs de sectorisation, télérelève des compteurs) ont aussi pour objectif de réduire les pertes en eau, en détectant et en réparant plus rapidement les fuites.

La volonté des élus de l'USESA est de ne pas faire supporter le coût du vieillissement de son patrimoine aux générations futures.

b. Objectifs

- Avoir une eau distribuée conforme sur tout le territoire tout le temps
- Investir pour conserver un patrimoine en bon état avec un programme de travaux pluriannuel
- Suivre l'état des réservoirs et agir avec des travaux préventifs avant que des problèmes structurels n'apparaissent (curatif) et augmentent le coût des opérations
- Avoir un arrêté de DUP signé sur l'ensemble des captages

c. Moyens alloués

- Comité de Pilotage pour suivre le contrat de DSP
- Un service environnement pour la préservation de la ressource
- Un service technique pour suivre l'état des ouvrages
- Mise à jour du schéma directeur pour avoir un état des lieux du patrimoine de l'USESA et faire ressortir les problématiques et les besoins
- Comité de pilotage pour suivre cette mise à jour
- Mise à jour du schéma de distribution
- Pose de compteurs de sectorisation et des pré localisateurs de fuite
- Télérelève des compteurs
- Plateforme extranet pour suivre l'évolution des fuites et les interventions sur le réseau et ouvrages

d. Plan d'actions

- Suivi des indicateurs mis en place dans la DSP
 - Mise en œuvre d'un diagnostic global pour la mise à jour du schéma directeur
 - Organisation de réunions de secteur avec les différentes communes pour appréhender le programme des travaux
 - Suivi des dispositions réglementaires incluses dans les DUP
 - Visites des ouvrages
- Ces visites sont réalisées par les 2 techniciens de l'USESA pour mettre à jour les fiches d'ouvrages et suivre leur évolution.

Un tableau récapitulatif des actions réalisées et à mener pour entretenir les ouvrages recense l'ensemble des remarques faites lors des visites d'ouvrages. Ce tableau est mis à jour suivant la réalisation des travaux préventifs ou de réhabilitation des ouvrages

- Programme pluriannuel de travaux courants

Un système de cotation des chantiers de renouvellement en fonction de différents critères a été mis en place pour justifier le choix des travaux proposés auprès des élus et des subventionneurs et établir un programme de travaux préventif et prédictif pour améliorer la gestion patrimoniale du réseau.

- Marchés de travaux de renouvellement des réseaux réalisés en interne avec appui ponctuel de maître d'œuvre

e. Indicateurs de suivi et de résultats

- 3 réunions annuelles du COPIL pour suivre les renouvellements réalisés par le délégataire et l'ensemble des indicateurs relatifs à la gestion patrimoniale
- Arrêtés préfectoraux de DUP signés pour l'ensemble des ressources hormis la ressource de Sergy
- Suivi de la mise à jour des plans sur extranet
- Suivi des lavages annuels de cuves effectués par le délégataire, tous les réservoirs sont lavés annuellement / l'USESA profite de ces lavages pour visiter l'intérieur des cuves
- Suivi du renouvellement des branchements en plomb
- Réponse aux certificats d'urbanisme et permis de construire
- Suivi du tableau des fuites

III.2.2. Priorisation des investissements sur le territoire

a. Travaux courants

Pour le patrimoine enterré :

- 2 réunions de concertation annuelles avec le délégataire pour connaître les besoins et problématiques sur le réseau
- Analyse du suivi des fuites sur les dernières années
- Analyse des contraintes en cas de casse d'un réseau en prenant en compte le nombre d'abonnés touchés
- Prise en compte des réunions de secteur pour mettre en corrélation le programme des travaux avec les programmes communaux et départementaux
- Prise en compte de divers critères pour l'établissement du programme travaux (budget, nombre de fuites, problématique réseau, travaux de tiers...) avec un système de cotation
- Choix proposé par la commission travaux de l'USESA

Pour le patrimoine visible :

- Visite périodique de l'ensemble des ouvrages du syndicat
- Mise à jour des fiches d'ouvrages
- Tableau de synthèse des prestations sur les ouvrages avec notation suivant des critères définis
- Choix des réservoirs à réhabiliter défini par l'importance des travaux liés à l'étanchéité des cuves et aux équipements de sécurité

b. Travaux du schéma directeur et diagnostic

Les travaux du schéma directeur reposent principalement sur des sécurisations et la création d'ouvrages. La priorisation a été faite à l'issue de l'étude par la réalisation d'un planning pluriannuel de travaux avec différentes thématiques (sécurisation, préservation de la ressource...).

III.2.3. Investissements prévus pour les 4 prochaines années

La programmation pluriannuelle des investissements est faite jusqu'en 2026 et repose sur les conclusions du schéma directeur.

Cette programmation des investissements jusqu'en 2026 se retrouve dans la prospective financière incluse dans ce rapport et également dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable de l'USESA.

Elle offre une perspective à moyen terme pour la définition des budgets nécessaires.

Cette prospective sera mise à jour en 2023 avec l'insertion des conclusions de l'étude du complément du schéma directeur et plus précisément des actions à mener sur les 8 communes ayant adhéré à l'USESA en 2021 et 2023.

IV. LES ORIENTATIONS DE 2023

L'ensemble des abonnés de l'USESA a pu être alimenté en eau potable en permanence pendant l'année 2022 et cela malgré la sécheresse jamais vue qui a touché notre pays.

Cela reste l'objectif primordial de l'USESA.

Les perspectives de l'année 2023 sont:

- **Continuer à protéger nos ressources**
- **Poursuivre le programme du schéma directeur**
- **Investir pour conserver un patrimoine en bon état**
- **Prendre en compte une conjoncture qui nécessite l'évolution du tarif**

IV.1. CONTINUER A PROTEGER NOS RESSOURCES

➔ Avoir une qualité de l'eau conforme

Depuis le début de l'année 2021, des nouvelles molécules de pesticides sont recherchées lors des analyses de l'ARS suite à une directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Parmi elles, figurent la chloridazone (un désherbant de la betterave, interdit depuis 2020) et ses métabolites (nouvelles molécules issues de la dégradation de la molécule originale).

Sur plusieurs des ressources de l'USESA, la présence de 2 métabolites de la chloridazone, la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl a été constatée dans les eaux distribuées à des concentrations qui vont jusqu'à 1,47 µg/L, dépassant alors la limite de qualité fixée à 0,1 µg/L.

Cette valeur de 0,1 µg/L a pour objectif de réduire la présence dans l'eau des molécules indésirables au plus bas niveau possible (c'était la limite détectable quand la réglementation a été faite), elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire (elle ne permet pas d'établir un lien avec un risque pour la santé).

La gestion des risques sanitaires liés à ces métabolites est fondée sur la « valeur sanitaire maximale

(Vmax) qui a été défini par l'ARS à 3 µg/L depuis le 15 juin 2022 .

Il n'y a donc pas lieu de restreindre la consommation d'eau pour tous les usages alimentaires.

Toutefois, une surveillance renforcée de la présence de ces métabolites est mise en place par l'ARS et par l'USESA, afin de suivre l'évolution de la situation. Des analyses sont réalisées tous les 2 mois sur les eaux brutes et distribués au niveau des ressources touchées. Des analyses complémentaires vont être faites au niveau du robinet des abonnés.

L'USESA recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener cette teneur dans la limite réglementaire. De nombreuses réunions depuis mai 2022 ont eu lieu avec le délégataire pour faire le point sur l'évolution de la teneur de ces molécules et mettre en place les actions permettant de diminuer ces valeurs. Sur les sites où c'est possible des modifications de distribution ou des mélanges permettent de faire baisser les valeurs de ces 2 métabolites de la chloridazone.

En 2023, une étude extérieure sur les ressources touchées permettra de définir, confirmer les solutions envisageables (dilution, interconnexion, usine de traitement, abandon, ...) et le cout de ces solutions sur les sites suivants : Chézy sur Marne, Epaux-Bézu, La Ferté Milon / Marolles, Torcy en Valois, Saint Quentin sur Allan et Haramont.

La construction d'usines de traitement des pesticides a été programmée dans la prospective pour retrouver la norme réglementaire là où elle ne l'est plus, et anticiper aussi la probable recherche dans les prochaines années d'autres molécules indésirables qui pourraient être trouvées sur les ressources de l'Usesa.

Le respect du seuil de 0.5 µg/L pour la somme totale des pesticides sur les eaux distribuées en sortie de station sera de plus en plus difficile à respecter sans de tels moyens.

Les informations sur ce sujet ont été faites plusieurs fois au cours de l'année 2022 aux élus lors des réunions des bureaux, des comité syndicaux et des secteurs. Elles sont aussi disponibles pour nos abonnés sur notre site Internet

➔ Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux (PGSSE)

Un PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable destinée à la consommation humaine.

Le PGSSE réalise une étude des dangers et des risques et définit un plan d'actions adapté dans une démarche d'amélioration continue.

En 2022, ce plan de sécurisation sanitaire a été réalisé sur les unités de distribution (UDI) de Château-Thierry et d'Essômes sur Marne afin d'étudier à la fois des ressources superficielles et souterraines. Cette étude longue aboutit à un programme d'actions et sera suivi d'une vérification de son efficacité.

Ce plan va être étendu à l'ensemble du territoire de l'USESA sur les années 2023 et 2024 de façon à respecter les échéances réglementaires.

➔ Poursuivre les actions inscrites dans le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Le montant des opérations inscrites dans ce contrat s'élève à plus de 24 M € sur les 6 années. (2019-2024) Les opérations inscrites en 2023 s'élèvent à un montant d'environ 3.5 M€ et les principales sont :

- Réhabilitation de canalisation
- Réfection de réservoir
- Réhabilitation de l'usine de Fère en Tardenois

IV.2. POURSUITE DES OPERATIONS DU SCHEMA DIRECTEUR :

Le schéma directeur a été approuvé par délibération du comité syndical le 12 mars 2020.

Un diagnostic (complément au schéma directeur de 2020) sur les communes adhérentes en 2021 et 2023 sera finalisé début 2023.

→ Renouvellement des réseaux

Le programme de travaux délibéré par le comité syndical en Novembre 2022 prévoit la réalisation de 6 opérations de travaux pour un montant estimé de 1.5 M€ H.T.

L'augmentation constante du taux annuel de renouvellement de canalisations ces dernières années ajoutée à la baisse des capacités financières de l'USESA (baisse du prix de l'eau + augmentation du montant des travaux) et au bon état du réseau, amènent les élus à un programme de travaux de : 1 470 000 € HT (3 M€ les années précédentes)

- Taux de renouvellement 2023 projeté = 1,46 %
- Taux moyen de renouvellement 2019/2023 projeté = 1,31 %

Cette baisse du montant alloué aux travaux de renouvellement de canalisations permettra également à l'USESA d'allouer des fonds supplémentaires sur la réhabilitation des ouvrages.

→ Diagnostic et entretien des ressources

C'est une volonté affirmée des élus de pérenniser les ressources souterraines productives et de qualité de l'USESA.

En 2023, les ressources souterraines des communes ayant adhéré à l'USESA en 2021 et celles adhérant en 2023 seront diagnostiquées pour déterminer leur capacité de production et ainsi mieux appréhender le volume d'eau potable disponible sur chacun des secteurs.

→ Interconnexion des communes de Courmont et Sergy

L'année 2023 sera marquée par la réalisation des travaux de pose de canalisation pour raccorder ces 2 communes avec le réseau existant de l'USESA.

Ces interconnexions seront mises en service au cours du second semestre 2023.

Le retard dans cette opération est dû à l'attente de l'accord de subvention de l'agence de l'eau.

→ Interconnexion des communes de Brumetz et Montigny l'Allier

La consultation des entreprises va être lancée début 2023 avec un démarrage des travaux prévus à l'été 2023.

La mise en service devrait être effective en fin d'année 2023.

→ Pose de canalisation entre l'usine de la plaine et le réservoir des Chesneaux à Château-Thierry

La canalisation entre ces 2 réservoirs est stratégique pour le syndicat puisqu'elle permet d'alimenter une partie importante de la commune de Château-Thierry et la partie nord du secteur du Surmelin.

Cette conduite permet également de secourir les secteurs de Saint Gengoulph, Tardenois, Villers-Cotterêts. L'étude est en cours et l'objectif est de réaliser ces travaux en 2023.

→ Réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois

La consultation des entreprises a été lancée fin 2022 avec l'insertion dans ce projet de la construction d'une usine de traitement des pesticides.

Les travaux sont programmés en 2023.

IV.3. INVESTIR POUR CONSERVER UN PATRIMOINE EN BON ETAT

Un programme de travaux en 2023 à hauteur de plus de **12.5 M€ TTC** est inclus dans la prospective financière qui est jointe à ce rapport.

Les principales opérations présentées dans le chapitre précédent seront réalisées en recherchant le maximum d'aides auprès des partenaires comme l'agence de l'eau.

L'USESA utilise également une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants. L'enveloppe annuelle affectée aux opérations courantes d'investissement s'élève à 2,44 M€ HT.

La répartition est la suivante :

Renouvellement réseau Travaux, raccordements, accords-cadres	1 700 000 €
Réhabilitation Réservoirs 1 réservoir par an, travaux de rénovation et de sécurisation	360 000 €
Marché à bon de commande	250 000 €
Travaux d'exploitation	30 000 €
Travaux suite au diagnostic des ressources	100 000 €
Total H. T	2 440 000 €

L'ensemble de ces éléments montre que les élus continuent d'investir pour conserver le patrimoine en bon état.

En 2022, la mise en service des 2 interconnexions vers les secteurs du Tardenois et Rocourt Saint Martin permet de sécuriser environ 10 000 habitants soit 10 % supplémentaires.

Aujourd'hui, l'USESA a les infrastructures capables de secourir par une autre ressource 95% de ses abonnés en cas de défaillance de leur ressource habituelle.

La sécurisation en eau potable est une préoccupation majeure des élus et nécessite des investissements importants. Le plan pluriannuel d'investissement établi sur la durée de ce mandat démontre cette volonté de sécuriser rapidement l'ensemble des abonnés de l'USESA.

IV.4. UNE CONJONCTURE QUI NECESSITE LA REVISION DU TARIF

Après la baisse du tarif d'eau, décidée le 08 décembre 2020 par le comité syndical (18 € HT sur la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation), le tarif applicable au 01 janvier 2022 n'a pas fait l'objet d'une augmentation due à la révision (+ 3.55 %).

Le tarif de l'eau de la part USESA était révisé selon la formule inscrite dans le contrat de DSP pour la révision de la part du délégataire.

Cette formule n'était pas représentative de l'activité de l'USESA.

Une formule de révision propre à l'USESA a été délibérée par le comité syndical de l'USESA le 08 novembre 2022.

L'application de cette formule de révision entraîne une hausse de la part de l'USESA de 4.17 % au 01 janvier 2023.

A l'écoute des conclusions de la prospective financière du schéma directeur 2022-2026, les élus du bureau ont exprimé leur volonté d'appliquer la révision des prix de la part syndicale sur les facturations de l'année 2023.

L'indexation sur le prix de l'eau en 2023, de la part syndicale, représente pour l'abonné une hausse de:

⇒ + 0.72 € sur l'abonnement

⇒ + 0.03 € sur le m³

⇒ soit une augmentation de 4.8 € /an pour la facture type de 120 m³/an.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 de la part syndicale sont les suivants :

	01/01/21	01/01/22	01/01/23	% évolution 2021-2022
Abonnement annuel (€)	17,24	17,24	17,96	4,17 %
Consommation (€/m³)	0,7825	0,7825	0,8151	4,17 %
Tarif pour 120 m³ (€)	0.93	0,93	0,96	4,17 %

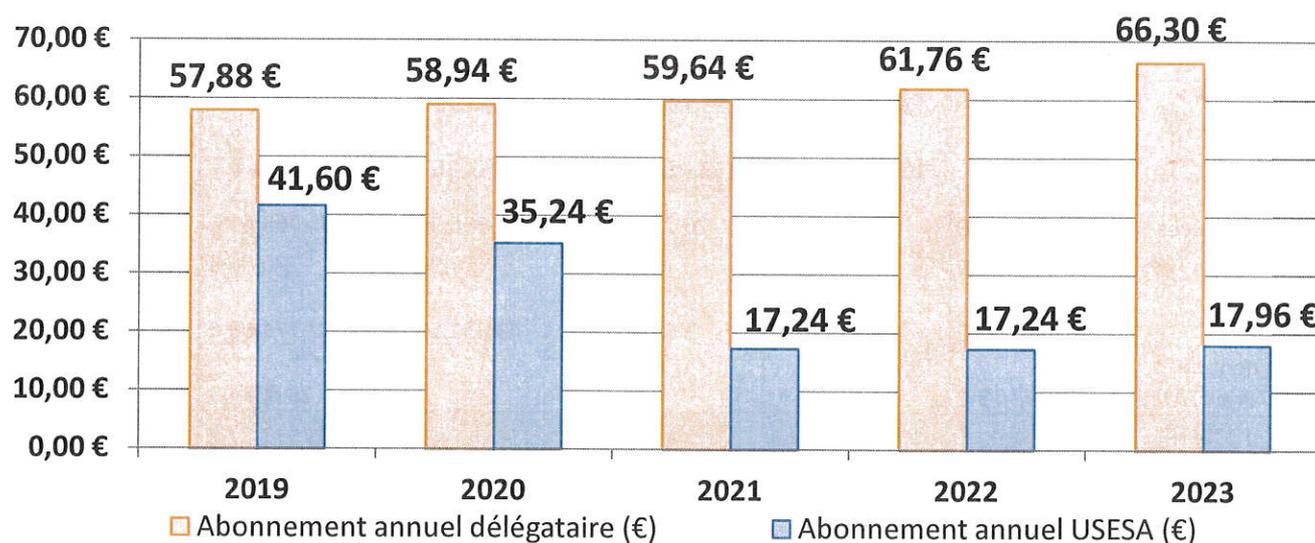
Tarifs des communes adhérentes en 2023

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA sur une durée de 6 ans (2021 à 2026).

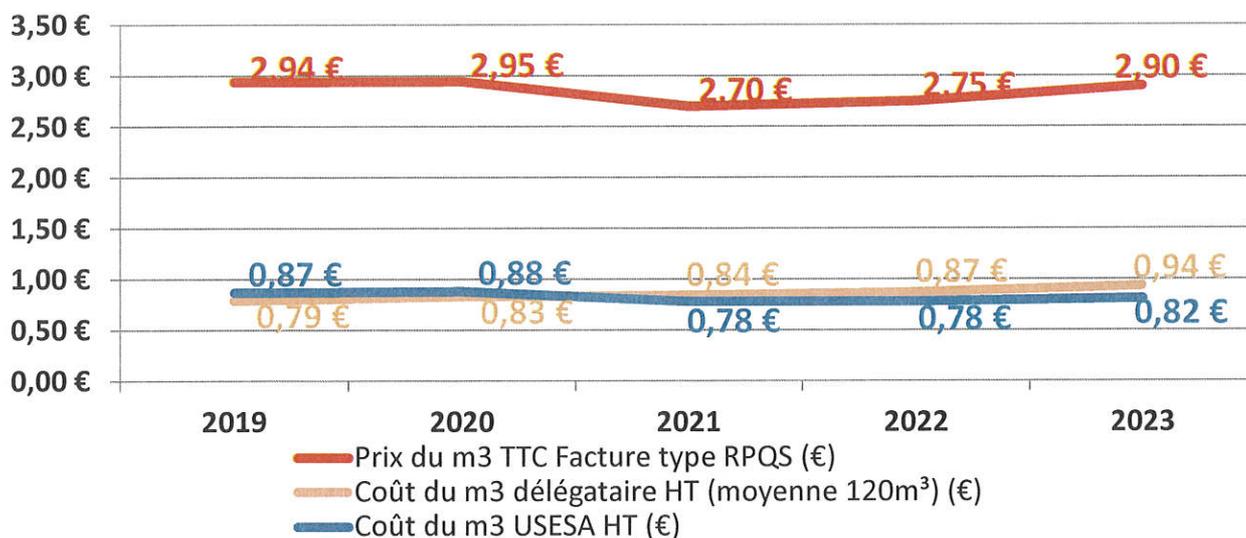
Part syndicale USESA 2023 (€ HT) – Lissage tarifaire 2021-2026								
	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY	VILLERS-COTTERETS	VIELS-MAISONS	CROUTTES SUR MARNE
Prime fixe annuelle	17,96	17,96	10.49	16.19	10.49	15.82	17.96	17.96
Part variable (€/m³)	0,7926	0,7970	0,4043	0,5349	0,4043	0,5550	0.5821	0.8151

Evolution des tarifs 2019 – 2023 (part USESA et part délégataire)

➤ Sur l'abonnement annuel (part délégataire et part USESA)



➤ Sur le volume consommé (délégataire et USESA)



V. SITUATION FINANCIERE

V.1. RETROSPECTIVE DES COMPTES : EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES 2017 - 2021

La rétrospective des comptes, présente l'évolution des dépenses et des recettes du compte administratif de l'USESA sur la période 2017 - 2021.

Cette rétrospective permet :

- De suivre la tendance, poste par poste, des principales dépenses et recettes de l'USESA, en dégagant la moyenne sur les 5 dernières années,
- De définir, dans une seconde analyse, la capacité d'autofinancement de l'USESA (CAF brute et nette).

Rétrospective des comptes de 2017 à 2021 et moyenne des 5 dernières années

CAF 2017-2021

Opérations réelles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne 2017-2021
Fonctionnement	Fonct.2017	Fonct.2018	Fonct.2019	Fonct.2020	Fonct.2021	Moyenne
Ventes d'eau	4 285 431,70 €	3 767 361,30 €	4 028 413,20 €	4 019 967,76 €	3 642 790,68 €	3 948 792,93 €
Branchements des particuliers	134 825,06 €	137 211,79 €	189 833,05 €	120 146,11 €	229 469,85 €	162 297,17 €
Subventions d'exploitation	53 824,05 €	102 260,14 €	157 326,84 €	147 243,16 €	86 550,11 €	109 440,86 €
Locations/redevances	24 933,31 €	25 870,37 €	26 724,12 €	23 184,56 €	31 063,65 €	26 355,20 €
Produits financiers	79,38 €	79,38 €	88,20 €	79,38 €	70,56 €	79,38 €
Produits exceptionnels	315 711,34 €	65 319,41 €	9 629,68 €	43 431,50 €	19 774,99 €	90 773,38 €
Remboursement de charges (Salaire VTA)	97,73 €				15 853,43	3 190,23 €
Total Recettes	4 814 902,57 €	4 098 102,39 €	4 412 015,09 €	4 354 052,47 €	4 025 573,27 €	4 340 929,16 €
Charges à caractère général	181 854,22 €	194 904,13 €	323 976,78 €	301 075,66 €	251 273,09 €	250 616,78 €
Charges de personnel	447 247,17 €	489 723,91 €	498 430,51 €	507 712,79 €	534 696,43 €	495 562,16 €

Charges de gestion courante	59 761,74 €	65 092,41 €	67 950,63 €	82 637,95 €	106 343,66 €	76 357,28 €
Emprunts (intérêts)	248 033,14 €	227 351,60 €	209 957,24 €	188 670,79 €	175 317,34 €	209 866,02 €
Charges exceptionnelles	11 451,00 €	4 784,00 €	7 100,00 €	153 791,17 €	21 976,06 €	39 820,45 €
Total Dépenses	948 347,27 €	981 856,05 €	1 107 415,16 €	1 233 888,36 €	1 089 606,58 €	1 072 222,68 €

Investissement	Invest.2017	Invest.2018	Invest.2019	Invest.2020	Invest.2021	Moyenne
Subventions d'investissement	1 165 434,00 €	970 385,00 €	1 118 678,16 €	2 551 124,50 €	2 559 083,50 €	1 672 941,03 €
TVA/FCTVA	1 208 996,97 €	1 148 601,75 €	892 707,21 €	1 098 753,84 €	1 431 652,33 €	1 156 142,42 €
Réserves (résultat N-1)	3 636 137,55 €	2 926 003,85 €	2 966 584,75 €	4 604 685,48 €	2 825 294,14 €	3 391 741,15 €
Autres (avances marchés)	110 641,40 €	42 989,99 €	100 777,13 €	197 286,86 €	18 673,60 €	94 073,80 €
Avances AESN	105 462,00 €		60 842,00 €	16 384,00 €		36 537,60 €
Total Recettes	6 226 671,92 €	5 087 980,59 €	5 139 589,25 €	8 468 234,68 €	6 834 703,57 €	6 351 436,00 €
Emprunts (Capital)	550 395,49 €	548 965,15 €	574 423,45 €	542 689,78 €	563 780,32 €	556 050,84 €
Etudes et travaux	6 635 601,75 €	6 507 056,03 €	5 347 984,60 €	6 769 573,30 €	8 678 525,99 €	6 787 748,33 €
Autres (avances marchés, rbt subv...)	47 205,63 €	66 438,02 €	106 172,97 €	94 687,02 €	10 389,00 €	64 978,53 €
Total Dépenses	7 233 202,87 €	7 122 459,20 €	6 028 581,02 €	7 406 950,10 €	9 252 695,31 €	7 408 777,70 €

V.2. EVOLUTION DE LA CAPACITE FINANCIERE

L'autofinancement se mesure par les deux indicateurs suivants :

- Capacité d'autofinancement brute
- Capacité d'autofinancement nette

Ces ratios permettent de mesurer la capacité de l'USESA à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

- Capacité d'autofinancement brute

Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement de l'USESA (recettes issues de la vente d'eau, participations sur travaux de branchements, redevances, locations ...) diminuées de ses charges réelles de fonctionnement y compris les intérêts d'emprunt.

Elle est structurellement conséquente puisque la nomenclature comptable M49 (applicable aux services d'eau) prévoit que les recettes issues de la vente d'eau soient constatées en recettes de fonctionnement. L'USESA a essentiellement une action d'investissement, l'exploitation du service est confiée au délégataire. Ses propres charges de fonctionnement restent limitées et l'autofinancement dégagé contribue au financement de ses investissements.

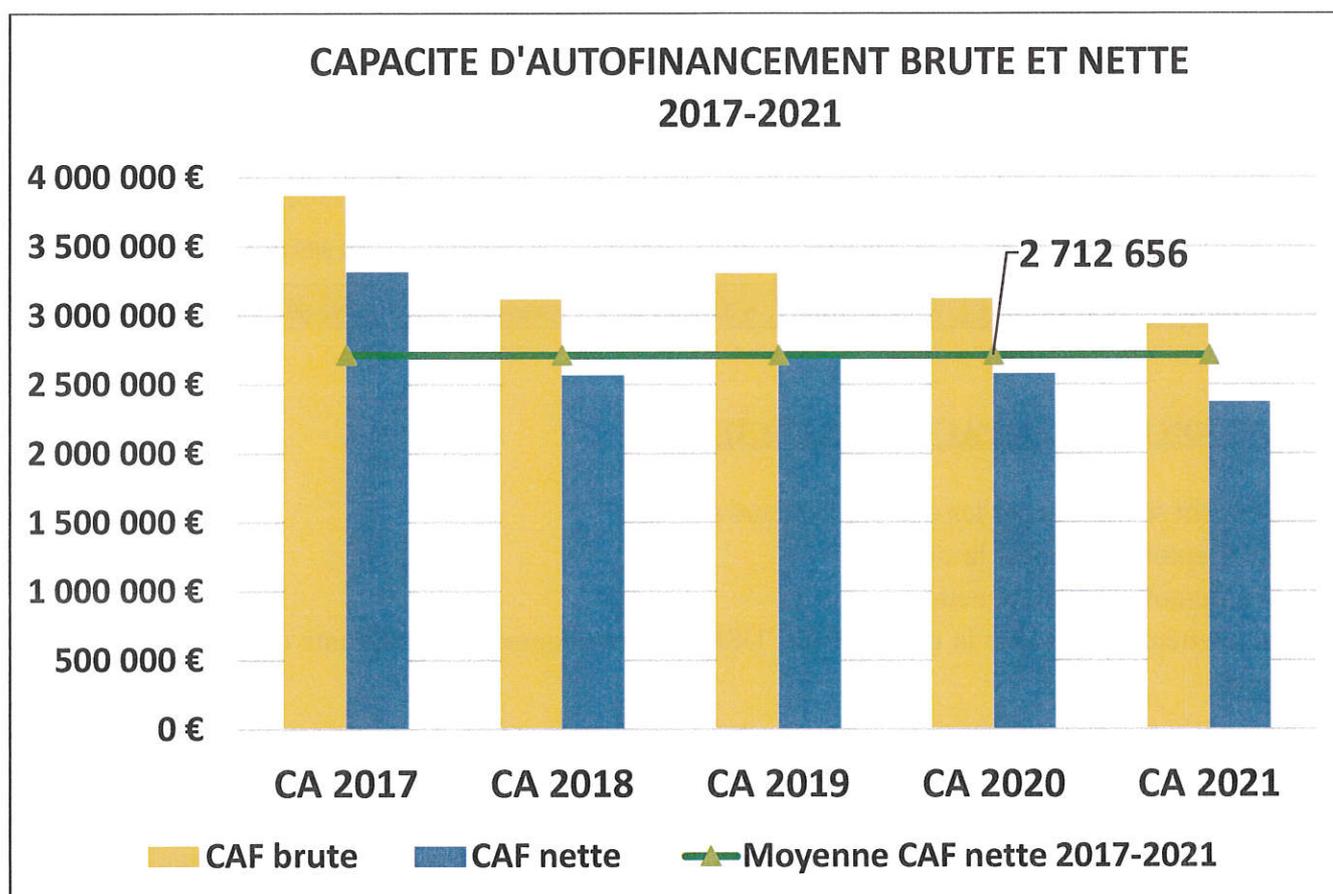
- Capacité d'autofinancement nette

L'autofinancement net mesure les réserves disponibles après paiement de l'annuité d'emprunt. C'est l'autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette sur les 5 dernières années varie de 2 372 000 € en 2021 à 3 316 159 € en 2017.

Opérations réelles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne
Total Recettes fonctionnement	4 814 902,57 €	4 098 102,39 €	4 412 015,09 €	4 354 052,47 €	4 025 573,27 €	4 340 929,16 €
Total Dépenses fonctionnement	948 347,27 €	981 856,05 €	1 107 415,16 €	1 233 888,36 €	1 089 606,58 €	1 072 222,68 €
Autofinancement brut	3 866 555,30 €	3 116 246,34 €	3 304 599,93 €	3 120 164,11 €	2 935 966,69 €	3 268 706,47 €
Capital de la dette	550 395,49 €	548 965,15 €	574 423,45 €	542 689,78 €	563 780,32 €	556 050,84 €
Autofinancement net	3 316 159,81 €	2 567 281,19 €	2 730 176,48 €	2 577 474,33 €	2 372 186,37 €	2 712 655,64 €

La capacité d'autofinancement nette moyenne 2017-2021 de l'USESA est de 2 712 656



Marge de manœuvre sur la Capacité d'autofinancement Nette

L'USESA utilise une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants. L'enveloppe annuelle affectée aux opérations s'élève à 2 440 000 € (cf. IV.3).

VI. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2023

VI.1. PERSPECTIVES BUDGETAIRES (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Le tableau suivant présente une première approche des prévisions budgétaires en 2023, comparées avec les crédits du budget 2022.

Prévisions budgétaires des recettes et dépenses sections fonctionnement
et investissement confondues hors opérations d'ordre

	BUDGET 2022	DOB 2023 TTC	Evolution %
Section de fonctionnement			
Recettes			
Vente d'eau	3 550 000,00	3 913 800,00	10,25%
Branchements particuliers	175 000,00	185 000,00	5,71%
Produits des locations et redevances	31 100,00	32 900,00	5,79%
Subventions d'exploitation (AESN)	95 800,00	199 800,00	108,56%
TOTAL	3 851 900,00	4 331 500,00	12,45%
Section de fonctionnement			
Dépenses			
Charges à caractère général	442 100,00	503 000,00	13,78%
Charges de Personnel	625 000,00	698 300,00	11,73%
Charges de gestion courante	142 500,00	142 500,00	0,00%
Emprunts (intérêts)	175 000,00	180 600,00	3,20%
Charges exceptionnelles	85 000,00	190 000,00	123,53%
TOTAL	1 469 600,00	1 714 400,00	16,66%
Section d'investissement			
Recettes			
Subventions d'investissement	6 091 449,38	6 815 800,00	11,89%
Emprunts	4 000 000,00	2 000 000,00	-50,00%
Récupération TVA / FCTVA	2 644 852,41	2 495 800,00	-5,64%
TOTAL	12 736 301,79	11 311 600,00	-11,19%
Section d'investissement			
Dépenses			
Etudes et travaux	18 043 053,99	14 974 900,00	-17,00%
Emprunts capital	536 100,00	706 000,00	31,69%
TOTAL	18 579 153,99	15 680 900,00	-15,60%

VI.1.1. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **4 331 500 € (+12.45 %)**

Evolution avec l'exercice 2022, sur les principaux postes :

➤ **Les produits de vente d'eau : 3 913 800 € (+10.25 %)**

La hausse des produits de vente d'eau s'explique par :

- Intégration à compter de 2023 des communes de Crouettes Sur Marne et de Viels Maisons
- L'effet du lissage tarifaire appliqué entre 2021-2026 pour les nouvelles communes
- La révision de la part syndicale (abonnement et m3) + 4.17%

L'estimation des produits de vente d'eau est calculée sans indexation tarifaire après 2023.

Evolution tarifs eau potable HT 2019 – 2023

Années	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
Abonnement annuel délégataire	57,88	58,94	59,64	61,76	66,30	7,35%
Abonnement annuel USES A	41,60	35,24	17,24	17,24	17,96	4,18%
Prix du m3 délégataire HT (moyenne 120m ³)	0,7926	0,8311	0,8412	0,8710	0,9350	7,35%
Prix du m3 USES A HT	0,8667	0,8825	0,7825	0,7825	0,8151	4,17%
Prix du m3 TTC Facture type RPQS	2,94	2,95	2,70	2,75	2,90	5,45%

2019 : baisse de 7 €/an de la part fixe (abonnement) de l'USES A / délibération du 26 mars 2019

2021 : baisse de 18 € HT/an de la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m³ H.T sur la part variable (consommation) / délibération du 08 décembre 2020

2022 : gel du tarif de la part syndicale (non application de l'indexation des prix de 3.55%)

2023 : actualisation de la part syndicale + 4.17 % hausse liée à l'indexation des prix

➤ **Les subventions d'exploitation : 199 800 € (+108.56%)**

Les subventions sont apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les actions inscrites dans le CTEC Contrat Territorial Eau et Climat :

- Suivi de la qualité des eaux brutes des captages et études menées sur les Aires d'Alimentations des Captages (Fère en Tardenois – Coincy et Nogentel)
- Travaux réglementaires de comblement des puits dont l'arrêt d'exploitation a été prononcé

VI.1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **1 714 400 € (+16,66%)**

➤ **Les charges à caractère général : 503 000 €**

Charges de fonctionnement des services	196 900 €
Etudes et marchés en cours :	256 100 €
- Contrôle gestion du service d'eau : 28 000 €	

<ul style="list-style-type: none"> - Actions liées à la préservation de la ressource en eau : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du contrat azote – Analyses des eaux brutes des captages : 21 000 € - Diagnostic des captages : 16 100 € - Etudes sur les Aires d’Alimentation des Captages AAC Fère en Tardenois – Coincy et Nogentel : 181 000 € - Etude sur la stratégie foncière : 10 000 € 	
Choix du mode de gestion du service d’eau : 50 000 €	50 000 €

➤ **Gestion du service d’eau potable** : lancement du dossier pour le choix de mode de gestion

Afin de préparer les échéances des 2 contrats de délégation de service public arrivant à leur terme successivement en 2026 et en 2028, le budget 2023 prévoit la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le choix du mode de gestion et sa mise en œuvre (estimation globale de 150 000 € dont 50 000 € en 2023).

➤ **Les charges de Personnel : 698 300 € (+ 11.73%)**

Le budget 2023 prévoit, après ajustement des charges, une évolution de + 11.7 % des crédits par rapport au budget 2022, soit une enveloppe de 698 300 €.

Cette augmentation s’explique par :

- 2 postes supplémentaires (technicien – administration générale)
- L’évolution des charges et rémunérations

Le chapitre concernant les effectifs, la structure du Personnel et l’évolution des charges affectées (détails dans le chapitre Le Personnel) présente une estimation des rémunérations et des charges de 589 700 € auquel viennent s’ajouter les prévisions relevant des actions complémentaires (action sociale, médecine préventive, frais de formation des agents...).

➤ **Les charges exceptionnelles : 190 000 € (+123.53 %)**

Ce chapitre de dépenses prévoit une forte évolution expliquée par :

- La mise à l’arrêt d’exploitation des puits : en 2023 et 2024 sont prévus les travaux de comblement des 6 puits suivants : les 5 puits de Plaine 2 et le puits de Romeny Sur Marne pour une dépense globale chiffrée à 290 000 € dont 170 000 € à inscrire sur le budget 2023.
- ce poste prévoit comme chaque année une enveloppe (15 000 €) affectée aux subventions accordées pour l’organisation des classes d’eau et pour l’aide aux associations humanitaires.

VI.1.3. Recettes d'investissement

➤ **Subventions d'investissement : 6 815 800 € (+11.89 %)**

Les aides sur les opérations d'investissement éligibles au XIème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont estimées sur l'exercice 2023 à **6 815 800 €** :

- 2 959 300 € sur les conventions d'aide en cours
- 3 856 500 € pour les aides à venir, calculées avec un taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux.

➤ **Emprunts : 2 000 000 €**

Un contrat de prêt a été souscrit le 25 avril 2022 auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 2 000 000 € au taux de 1,49 % et remboursable sur une durée de 15 ans.

Le versement des fonds est prévu en avril 2023.

➤ **Amortissement des biens et subventions**

Le plan d'amortissement est ajusté jusqu'à échéance 2026, les dotations affectées aux amortissements et reprises sur subventions sont calculées à partir :

- Du programme d'investissement de l'USESA et de son calendrier de réalisation
- Des durées d'amortissement des biens

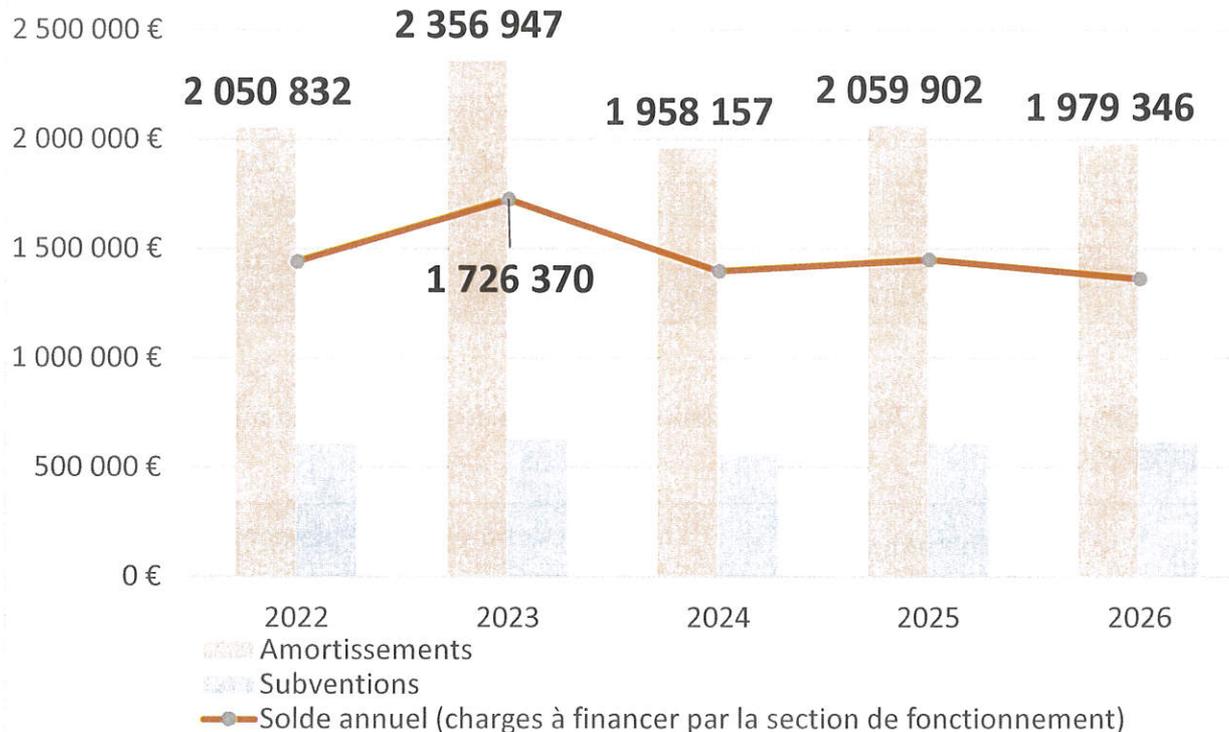
Entre 2022 et 2023 les charges d'amortissements sont en augmentation de 15 % pour atteindre 2,35 M€.

L'année 2023 marquera la dernière échéance des amortissements des biens repris des anciens syndicats (lors de la fusion de 2008) et une diminution des amortissements en cours interviendra pour 765 000 € en 2024.

Sur la projection 2024-2026 cette baisse des dotations vient compenser les amortissements nouveaux et permet ainsi de maintenir ces charges à **2M€/an**.

	2022	2023	2024	2025	2026
Amortissements	2 050 832,16 €	2 356 947,21 €	1 958 156,73 €	2 059 902,48 €	1 979 346,33 €
Subventions	610 507,72 €	630 576,85 €	561 820,51 €	609 790,82 €	617 422,58 €
Solde annuel (charges à financer par la section de fonctionnement)	1 440 324,44 €	1 726 370,35 €	1 396 336,22 €	1 450 111,65 €	1 361 923,75 €

Amortissements et reprise de subventions 2022-2026



VI.1.4. Dépenses d'investissement

En 2023, le programme des travaux s'élève à 12 479 000 € H.T soit 14 974 900 € TTC.

Ces travaux comprennent les travaux d'investissement courants (opérations d'entretien des réseaux et ouvrages) et les opérations inscrites au schéma directeur selon la programmation du PPI (Plan Pluriannuel d'investissement). L'estimation de ces travaux est calculée sans inflation des coûts sur la période.

Descriptif chiffré du programme des travaux 2023

Opérations de travaux	Montant TTC	Montant HT
Branchements neufs et compteurs	250 000,00	208 333,33
Renouvellement canalisation Programme 2023	1 973 000,00	1 644 166,67
Rénovation des ouvrages - 1 réservoir /an Travaux préventifs et de sécurisation	430 000,00	358 333,33
Marché à bon de commande	300 000,00	250 000,00
Travaux d'exploitation	36 000,00	30 000,00
DUP (Travaux liés à la Protection des ouvrages)	20 000,00	16 666,67
Réhabilitation station de Fère en Tardenois	1 195 400,00	996 166,67
Usine de traitement des pesticides (études)	90 000,00	75 000,00
Interconnexion Sergy-Courmont	1 210 000,00	1 008 333,33
Interconnexion Brumetz - Montigny-l'Allier	1 040 000,00	866 666,67
Interconnexion Surmelin- Brie (études)	60 000,00	50 000,00

Canalisations réservoirs Les Chesneaux/Lauconnois - Canalisation SNCF Château-Thierry	2 215 500,00	1 846 250,00
Réhabilitation des puits	320 000,00	266 666,67
Elaboration du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)	200 000,00	166 666,67
Stratégie foncière	100 000,00	83 333,33
Equipement informatique / Véhicules	35 000,00	29 166,67
S/TOTAL	9 474 900,00	7 895 750,00
Dépenses en restes à réaliser 2022	5 500 000,00	4 583 250,00
TOTAL DEPENSES 2023	14 974 900,00	12 479 000,00

L'inscription des crédits sur le budget 2023 des 5 opérations suivantes donnera lieu à la mise à jour des autorisations de programme :

Libellé	Montant de l'Autorisation	Montant des Crédits de Paiement			
		2019	2020	2021	2022
<i>Interconnexion Château-Thierry - La Ferté-Milon - Villers-Cotterêts (AP n° 2019-01)</i>	5 223 173,73	1 588 097,28	2 329 466,40	1 265 610,05	40 000,00
<i>Interconnexion Château-Thierry - Tardenois (AP n° 2020-02)</i>	4 630 760,60		1 329 378,60	1 317 382,00	1 984 000,00
<i>Réhabilitation usine de la Plaine (AP n° 2020-01)</i>	2 324 671,57		69 671,57	1 450 000,00	805 000,00
<i>Interconnexion Courmont - Sergy (AP n° 2021-02)</i>	1 099 148,56			99 148,56	1 000 000,00
<i>Canalisations réservoirs Les Chesneaux/Lauconnois - Canalisation SNCF Château-Thierry (AP n° 2021-01)</i>	1 629 228,00			65 628,60	1 563 599,40
<i>Interconnexion Brumetz - Montigny-l'Allier (AP n° 2022-01)</i>	1 070 000,00				1 070 000,00

Il est proposé sur le budget 2023, de mettre en place deux nouvelles autorisations de programme, de manière à engager uniquement les crédits de paiement nécessaires aux dépenses de l'exercice en cours :

- Réhabilitation de la station de Fère en Tardenois (2023-2024) : 1 896 000 € TTC
- Usines de traitement des pesticides (2023-2026) : 1 990 000 € TTC

VI.2. SITUATION DE LA DETTE EN 2023

	Situation au 01/01/2022	Situation au 01/01/2023	Emprunts arrivant à échéance en 2023	Nouveaux emprunts 2023	Situation au 31/12/2023
Nombre d'emprunts en cours	36	36	4	1	33
- Dont emprunts bancaires (taux fixe moyen 3,30%)	17	19	1	1	19

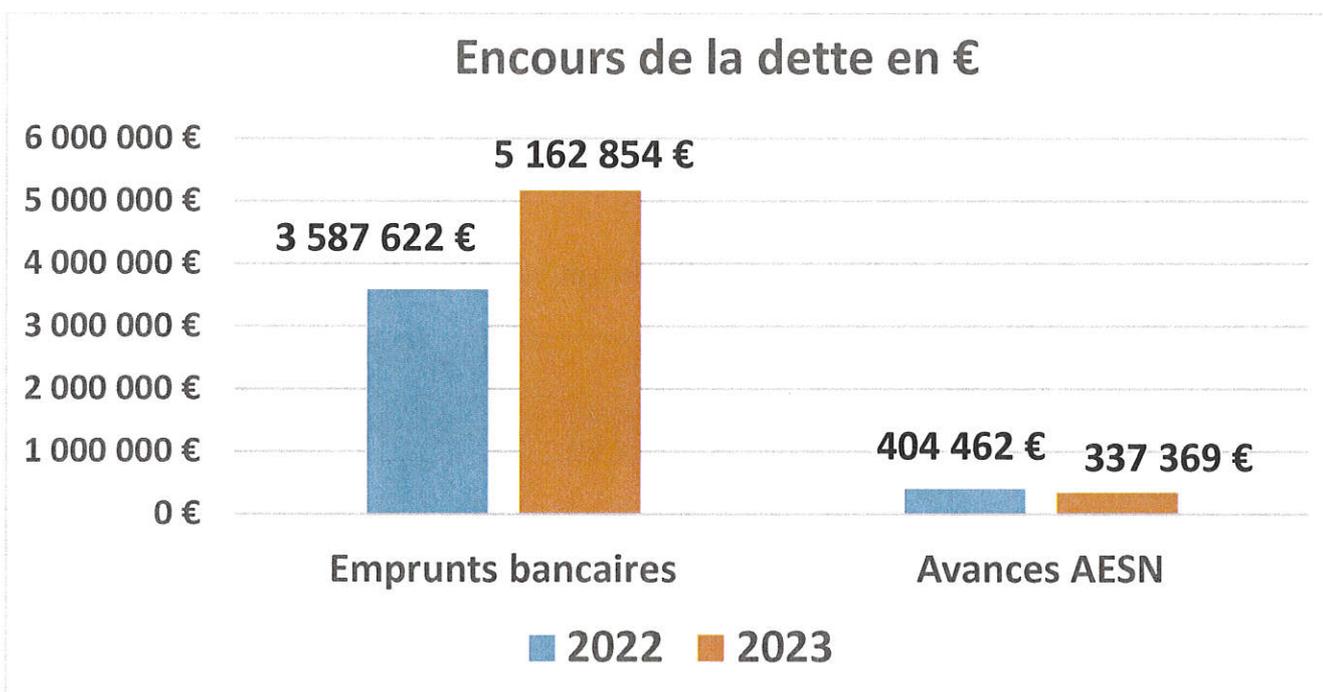
	Situation au 01/01/2022	Situation au 01/01/2023	Situation au 31/12/2023
Encours de la dette	3 992 083,93 €	5 500 223,50 €	6 794 257,24 €
Remboursement annuité	733 348,69 €	886 534,04 €	
- Dont capital	566 504,26 €	705 965,88 €	
- Dont intérêts	166 844,43 €	180 568,16 €	

Evolution des annuités :

En 2023 le remboursement de la dette s'élève à 886 500 € soit une hausse de 21 % (153185 €).

Cette hausse s'explique par :

- Le remboursement de l'emprunt souscrit en 2022, en année complète à partir de 2023 (emprunt CDC de 2 000 000 € au taux de 1,16%).
- Le début du remboursement d'un nouvel emprunt de 2 000 000€ au taux de 1,49% prévu à partir de juillet 2023.
- La prise en compte des emprunts de Viels Maisons, adhérente à l'USESA compter de 2023



L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2023 s'élève à **5 500 200 €** et se répartit entre :

- 94 % emprunts bancaires
- 6 % d'avances auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

VI.3. LE PERSONNEL

VI.3.1. Structure des effectifs

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 5 ans au 01 janvier de l'année.

	2019	2020	2021	2022	2023
Catégorie A	3	3	3	4	4
Catégorie B	1.1	1	1	1	1
Catégorie C	5	5	5	6	6
Total	9.1	9	9	11	11

L'extension du périmètre de l'USESA en 2021 a nécessité un effectif plus important et disposant des compétences techniques et administratives indispensables à la gestion d'un territoire de 106 communes de plus de 80 000 habitants.

Ces évolutions en 2021 ont augmenté de 21 % le nombre d'abonnés, de 10 % la longueur réseau, de plus de 30% le nombre des ressources, des usines de traitement et des aires d'alimentation de captages. Ces indicateurs continuent d'augmenter avec l'adhésion de deux nouvelles communes en 2023.

2 postes sont ouverts :

- Technicien
- Responsable administration générale

Le poste de responsable d'administration générale sera pourvu à compter de janvier 2023.

10 agents sont titulaires et 1 agent est contractuel.

2 agents travaillent sur une durée de 35 heures hebdomadaires, 2 agents sur 36h00, 5 agents sur 36h20, 1 agent sur 31h30 et 1 agent sur une durée de 39 heures.

VI.3.2. Tableau des emplois

Le tableau des emplois ci-dessous a été délibéré par les élus lors du comité syndical du 26 avril 2022.

Emplois permanents				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Secteur Administratif :				
Attaché Principal	A	1	1	Temps complet
<i>Attaché</i>	<i>A</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>Temps complet</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>Temps complet</i>
<i>Rédacteur principal 1ère classe</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>Temps complet</i>
<i>Rédacteur principal 2ème classe</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif ppal 1ère Cl	C	1	1	Temps complet

Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} CI	C	3	2	<i>Temps complet</i>
Adjoint administratif	C	1	1	Temps complet
Secteur technique :				
Ingénieur principal	A	1	1	Temps complet
Ingénieur	A	1	1	Temps complet
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	Temps complet
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	1	Temps complet
Technicien	B	1	0	Temps complet
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	Tps non complet 31h30/hebdo
Adjoint technique	C	1	1	Temps complet
S/TOTAL		18	10	
Emplois permanents contractuels				
Technicien	B	1	0	Temps complet
<i>Rédacteur</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	Temps complet
S/TOTAL		2	0	
Emplois non permanents				
Ingénieur	A	1	1	Temps complet
S/TOTAL		1	1	
TOTAL		21	11	

VI.3.3. Structure des dépenses de personnel

Eléments de rémunération	Montant (K€) 2021	Part dans la rémunération des agents (%)	Prévision Montant (K€) 2022	Part dans la rémunération des agents (%)	Prévision Montant (K€) 2023	Part dans la rémunération des agents (%)
Traitement de base	244.8	64.9	290.7	68.4	338.7	68.4
Nouvelle bonification indiciaire	5.1	1.4	5.1	1.2	5.4	1.1
Supplément familial de traitement	1.3	0.3	1.8	0.4	1.8	0.3
Indemnités, primes et GIPA	123.6	32.9	124.3	29.3	147.4	29.8
Avantage en nature (Participation à la mutuelle)	2	0.5	3.3	0.7	2	0.4
Heures supplémentaires rémunérées	0	0	0	0	0	0
Total BRUT	376.8	100	425.2	100	495.3	100

Charges patronales	134.1		155.8		168.7	
Total Salaires + charges	510.9		581		664	

Aucune heure supplémentaire n'a été payée durant les 6 dernières années.

L'ensemble des agents est évalué chaque année au cours d'un entretien professionnel, dont un compte rendu est formalisé.

Chaque agent possède une fiche de poste, mise à jour au moins une fois par an à l'issue de cet entretien, voire plusieurs fois si ses missions évoluent.

Pour disposer d'agents performants et compétents, la formation professionnelle est au cœur de la politique des ressources humaines.

Un point des formations réalisées et des formations nécessaires et utiles à l'agent et à la collectivité est abordé lors de l'entretien annuel.

91 heures de formation ont été effectuées par les 9 agents de l'USESA soit 8.3 heures de formation par agent en 2022.

En 2022, un poste dans le domaine administratif a été créé et sera pourvu en janvier 2023.

Le poste de technicien n'est pas pourvu aujourd'hui depuis sa création en 2021.

Afin de suivre le dossier PGSSE, le recrutement d'une jeune diplômée sur 18 mois a été délibéré en septembre 2021 en bénéficiant du nouveau dispositif d'aide de l'Etat du Volontariat Territorial en Administration (VTA).

Une chargée de mission, cadre d'emplois des ingénieurs, a été embauchée à compter du 01 novembre 2021 à temps complet pour une durée de 18 mois dans le cadre d'un contrat de projet.

VI.3.4. Hypothèses prises en compte pour l'évolution en 2023

Les éléments qui expliquent la hausse de 14 % de ces dépenses :

- Avancement d'échelons (cadencement unique)
- Régime indemnitaire (RIFSEEP avec IFSE+CIA) pour l'ensemble des agents titulaires
- Poursuite du PPCR et du transfert prime/points
- Pas de revalorisation du point

Prise en compte sur une année entière du poste de technicien créé en 2021 et de responsable administratif en 2022 et sur 4 mois pour le poste de chargée de mission en charge du PGSSE.

VII. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE

Un nouveau marché à bons de commande (2020-2023) a débuté depuis janvier 2020 pour le renouvellement, l'entretien et la mise en peinture des poteaux incendie pour les communes adhérentes au groupement de commandes avec les mêmes caractéristiques techniques que le précédent, avec un montant annuel maximum de 120 000 € TTC.

La prestation incendie est gérée dans le cadre d'un budget annexe incendie.

Bilan 2022 :

- La cotisation au groupement de commandes : 2.03 €/habitant
- 82 communes adhérentes
- 42 poteaux d'incendie renouvelés

	Prévision CA 2022	DOB 2023
Dépenses	119 100 €	95 000 €
Recettes	120 800 €	95 000 €
Résultat cumulé	1 700 €	

Prospective 2023 :

Suite à la forte amélioration du parc incendie depuis la mise en place de la convention en 2015, le coût de la cotisation n'est plus en adéquation avec les travaux à venir.

La commission incendie a réalisé une étude sur le montant de la cotisation.

Par délibération du comité syndical du 15 mars 2022, la convention a été modifiée :

- Participation par habitant à hauteur de 1,60 €/an
- Reconduction pour une période de 20 ans à partir du 1er Janvier 2023
- Modification du bulletin d'adhésion tenant compte des modifications apportées à la convention

La cotisation 2023 est : **1.60 €/habitant**

VIII. PROSPECTIVE FINANCIERE DU SCHEMA DIRECTEUR 2022-2026

VIII.1. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude financière a pour objectif d'évaluer le besoin de financement de l'USESA pour les opérations du schéma directeur adopté par le comité syndical de l'USESA le 12 Mars 2020.

La prospective prend en compte :

- ⇒ Réalisation du programme d'investissement sur une période de 5 ans (2022-2026) chiffré au montant de **37 046 900 € HT – 44 456 280 € TTC** (chiffres non indexés d'une éventuelle inflation)
- ⇒ Intégration des nouvelles communes en 2023 de Crouttes Sur Marne et de Viels-Maisons
- ⇒ Recours à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement

VIII.2. BASES DE TRAVAIL RETENUES

Le besoin de financement est mesuré à partir de la capacité de financement nette (CAF nette).

Le programme de travaux est réalisé sur une période de 5 ans : à échéance 2026, les investissements sont réalisés et les subventions encaissées.

Le financement des restes à réaliser pour l'équilibre du budget n'est pas pris en compte.

Les produits des ventes d'eau sont calculés sur :

- Une assiette de facturation constante (abonnés et volumes constants)
- Le tarif en vigueur au 01/01/2023 (tarif constant à partir de cette date)

VIII.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022-2026

Les dépenses s'élèvent à 37 046 900 € HT – 44 456 280 € TTC

Elles comprennent les travaux en cours de réalisation inscrits au PPI 2022-2023 et les opérations du schéma directeur (selon les opérations prioritaires retenues jusqu'en 2025).

Dont :

- **Interconnexions des réseaux : 11 310 260 € TTC**
 - Château Thierry / Tardenois : 2021-2022
 - Sergy/Courmont : 2023
 - Brumetz Montigny l'Allier : 2023
 - Canalisation entre les réservoirs les Chesneaux/Lauconnois : 2023
 - Surmelin/Brie : 2024
 - Charly Sur Marne : 2025
 - Nogent l'Artaud : 2025
- **Travaux sur stations et puits de production : 7 467 285 € TTC**
 - Station de la Plaine : 2021-2022
 - Station de Fère en Tardenois : 2023-2024
 - Diagnostic et réhabilitation des puits : 2022-2026
- **Usine de traitement des pesticides : 2 000 000 €**
 - Construction de 4 unités (dont Fère en Tardenois en 2023)
- **Travaux sur réseau : 22 614 000 € TTC (Renouvellement-extensions)**
- **Préservation des ressources : 905 900 € TTC**
(Elaboration du Plan de gestion Sécurité Sanitaire des Eaux et stratégie foncière)

La programmation intègre les travaux courants (enveloppe annuelle de 2 440 000 € H.T à compter de 2023).

Les années 2023 et 2024 sont fortement impactées par des prévisions de dépenses se situant au-delà des dépenses moyennes basées à 5.5 M€ /an. HT.

Mise à jour du schéma directeur :

En 2023, le schéma directeur sera mis à jour avec l'intégration des nouvelles communes. Les conclusions permettront de planifier les investissements à venir et de prévoir leur financement.

Le plan pluriannuel d'investissement sera mis à jour en 2023 avec l'insertion de l'étude du complément du schéma directeur et plus précisément des actions à mener sur les 8 communes ayant adhéré à l'USESA en 2021 et 2023.

La planification des opérations pourra évoluer avec les conclusions du schéma directeur.

VIII.4. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions prévisionnelles s'élèvent à 15 250 655 €.

➤ Subventions Agence de l'Eau Seine Normandie

Le montant des aides des opérations d'investissement éligibles au XI programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est estimé au montant de 15 250 655 €.

Ces subventions sont réparties de la manière suivante :

- 6 266 990 € sur les conventions d'aide en cours
- 8 983 665 € pour les aides à venir, l'estimation s'appuie sur un taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux.

VIII.5. PROJECTION SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de la section de fonctionnement (1 089 600 € en 2021) sont en progression à l'horizon 2026 à 1 251 960 € (+14.9%)

Sur la période considérée, aux dépenses de fonctionnement courantes de l'USESA, viennent s'ajouter les dépenses relatives à :

- L'entretien des ouvrages et les travaux consécutifs à la mise à l'arrêt de puits d'exploitation : le comblement des puits du champ captant de Plaine 2 et le puits de Romeny sur Marne (290 000 €)
- La réalisation des actions sur la préservation des ressources, études sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC), les audits des communes et la liquidation des marchés en cours (320 000 €)
- La gestion du service d'eau potable : afin de préparer les échéances des 2 contrats de délégation de service public arrivant à terme successivement en 2026 et en 2028, la prospective prend en compte la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion et sa mise en œuvre (150 000 €)
- Les charges de personnel avec prise en compte du financement des postes créés

➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement (4 025 573 € en 2021) progressent à l'horizon 2026 à 4 431 594 € (+10 %).

La progression des recettes de fonctionnement suit l'évolution des produits de vente d'eau.

Les recettes sont constituées essentiellement des produits de vente d'eau (92%) auxquelles viennent s'ajouter les subventions d'exploitation (subventions accordées par l'AESN sur les actions visant à la protection de la ressource en eau), les produits des locations (foncier et redevances d'occupation du domaine public), les participations reçues sur les travaux de branchements neufs réalisés pour les abonnés.

Les produits de vente d'eau

Les projections à échéance 2026 sont calculées sur une assiette de facturation identique (nombre d'abonnés et volumes constants).

- Volumes : 3 999 864 m³
- Primes fixes : 36 888 u

La tarification s'appuie sur le tarif révisé avec indexation (+ 4.17%) au 01/01/2023 puis constant ensuite sur 2024-2026.

Les produits de vente d'eau se situent à 3 642 790 € en 2021 pour atteindre 4 091 140 € en 2026.

L'évolution des produits de vente d'eau de 12% correspond :

- La hausse liée à l'indexation du tarif de la part syndical en 2023 (+ 4.17%)
- La progression du lissage tarifaire appliqué aux communes adhérentes à l'USESA en 2021 et 2023 (Brécy/Coincy/ Courmont / Nogentel / Sergy/Villers Cotterêts/ Viels Maisons)
- La prise en compte des ventes d'eau sur Crouttes sur Marne et Viels maisons adhérentes à compter de 2023

Globalement, sur la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes vont donc évoluer de la façon suivante :

Opérations réelles	CA 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	évolution 2021-2026
Total Recettes fonctionnement	4 025 573	4 029 637	4 331 659	4 414 218	4 432 781	4 431 594	+ 10,1 %
Total Dépenses fonctionnement	1 089 607	1 198 163	1 565 125	1 518 257	1 352 248	1 251 960	+ 14,9 %
Autofinancement brut	2 935 966	2 831 474	2 766 534	2 895 961	3 080 533	3 179 634	+ 8,3 %
Capital de la dette	563 747	566 504	705 965	765 195	781 648	741 566	+ 31,5 %
Autofinancement net	2 372 219	2 264 970	2 060 569	2 130 766	2 298 885	2 438 068	+ 2,8 %

Projection 2026 :

- ⇒ + 10 % sur les recettes globales
- ⇒ +14.9 % sur les dépenses globales

VIII.6. EVOLUTION DE LA CAPACITE FINANCIERE

Le niveau d'autofinancement se mesure par le résultat des deux indicateurs suivants :

- Capacité d'autofinancement brute : recettes réelles de fonctionnement diminuées des charges de fonctionnement y compris des intérêts d'emprunts)
- Capacité d'autofinancement nette : autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette

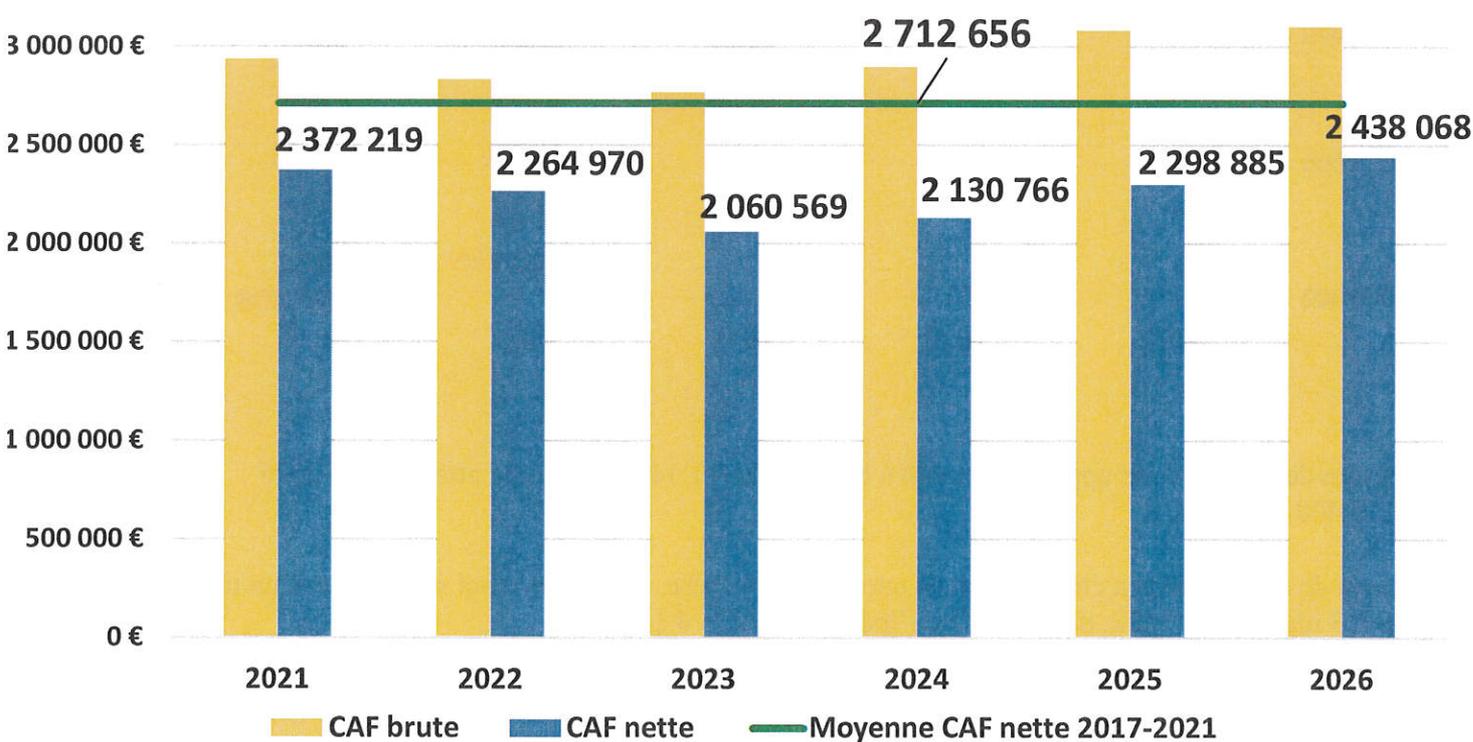
Ces indicateurs nous permettent de mesurer l'autofinancement de l'USESA, c'est-à-dire sa capacité à rembourser ses emprunts et à réaliser ses projets d'investissement.

Le résultat de la CAF nette de l'USESA détermine sa **capacité à investir**, après remboursement des annuités d'emprunts.

L'USESA dispose d'une capacité de financement nette moyenne de **2 712 656 € (moyenne de 2017 à 2021)**.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la capacité de financement sur la période 2021-2026 :

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ET NETTE 2021-2026



→ Entre 2022 et 2023 : la capacité de financement nette diminue à 2 060 569 € expliquée pour l'essentiel par :

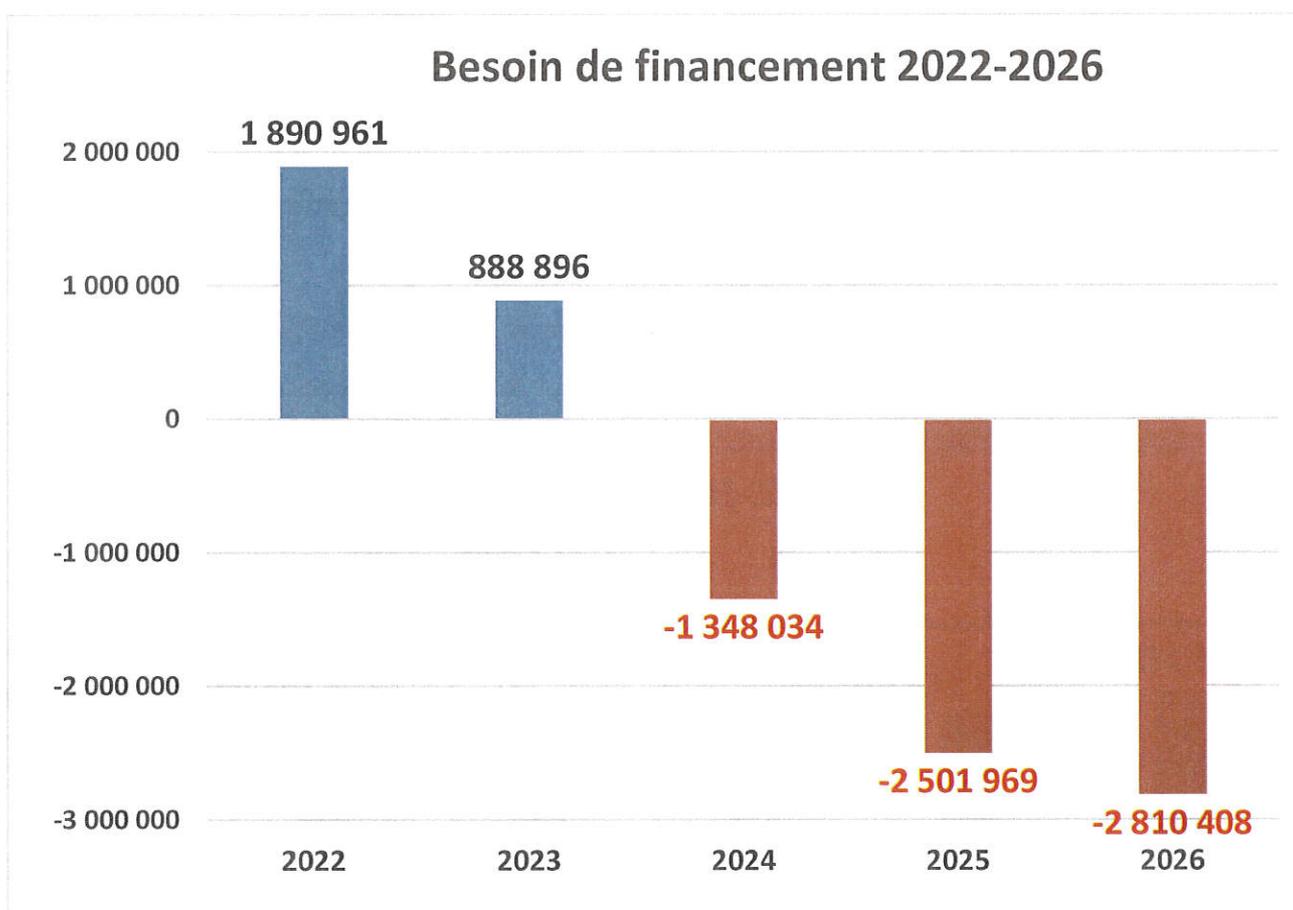
- Augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 50 000 €)
- Hausse des annuités d'emprunts de 20 % (+ 150 000 €)

→ **A échéance 2026 :**

L'année 2026 est la dernière année du lissage tarifaire appliqué pour les nouvelles communes, on observera un rapprochement de la CAF nette de l'USESA en 2021 à **2 438 068 € représentant une évolution de 2.8%**

VIII.7. RESULTATS DE CLOTURE PREVISIONNELS

Le financement du schéma directeur, sur un taux de réalisation de 100 % à échéance 2026, conduit aux résultats de clôture prévisionnels suivants :



⇒ le besoin de financement apparaît en 2024 à hauteur de – 1 348 034 € pour atteindre en 2026 – 2 810 408 €

(Le besoin de financement a été étudié dans une 2^{ème} hypothèse, calculé celui-ci sur la base d'un tarif d'eau 2023 identique à 2022, non révisé de l'indexation de + 4.17%.

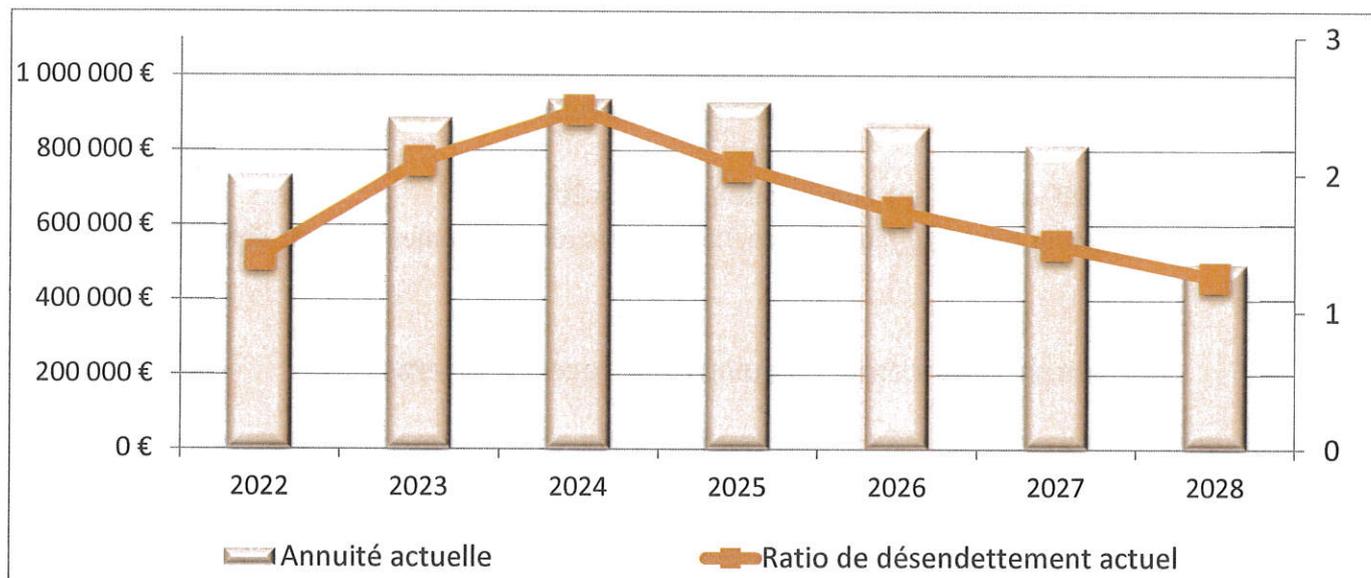
Dans cette hypothèse, les recettes des produits de ventes d'eau diminuent de 150 000 € par an, et le besoin de financement en 2026 s'accroît à – 3 415 770 €.)

⇒ la prospective prévoit de financer le besoin de financement par recours à l'emprunt

⇒ pour financer son schéma directeur, sur un taux de réalisation des investissements de 100% à échéance 2026, l'USESA doit réaliser un minimum d'emprunt de 3 M€.

VIII.8. APPRECIATION DE LA CAPACITE D'EMPRUNT DE L'USESA

Situation de la dette en cours



Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	3 992 084	5 500 223	6 794 257	6 029 062	5 247 414	4 504 386	3 786 935
Annuité actuelle	733 349	886 534	936 297	927 662	863 689	813 549	494 508
Ratio de désendettement actuel	1,41	2,10	2,47	2,06	1,74	1,49	1,25

Capacité dont dispose l'USESA à rembourser sa dette :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Ce ratio de désendettement représente le nombre d'années que mettrait l'USESA à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.

En 2023, le ratio de désendettement est de 2.10 années : L'USESA peut rembourser sa dette en deux années.

A titre de comparaison des ratios de désendettement moyens pour les collectivités, un premier seuil d'alerte est fixé à 12 ans et le seuil limite est fixé à 15 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer.

Capacité dont dispose l'USESA en matière d'emprunts nouveaux :

Projection sur l'extinction de la dette en 2028 :

En 2028, 6 emprunts arrivent à échéance pour une annuité globale de 316 450 € représentant une diminution de l'annuité de 48 %

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité dont dispose l'USESA à souscrire des emprunts nouveaux pour financer ses projets d'investissement.

⇒ **Pour couvrir le besoin de financement nécessaire à financer les opérations du schéma directeur, le recours à l'emprunt est proposé.**

⇒ **L'étude prévoit de couvrir le besoin de financement évalué à 3 M€, par la réalisation de 2 emprunts :**

- 1 emprunt de 1.5M€ en 2024 et 1 emprunt de 1.5 M€ en 2026
- Hypothèse d'emprunt basée sur taux fixe de 3.50 % avec remboursement sur une durée de 15 ans.

Besoin de financement couvert par recours à l'emprunt

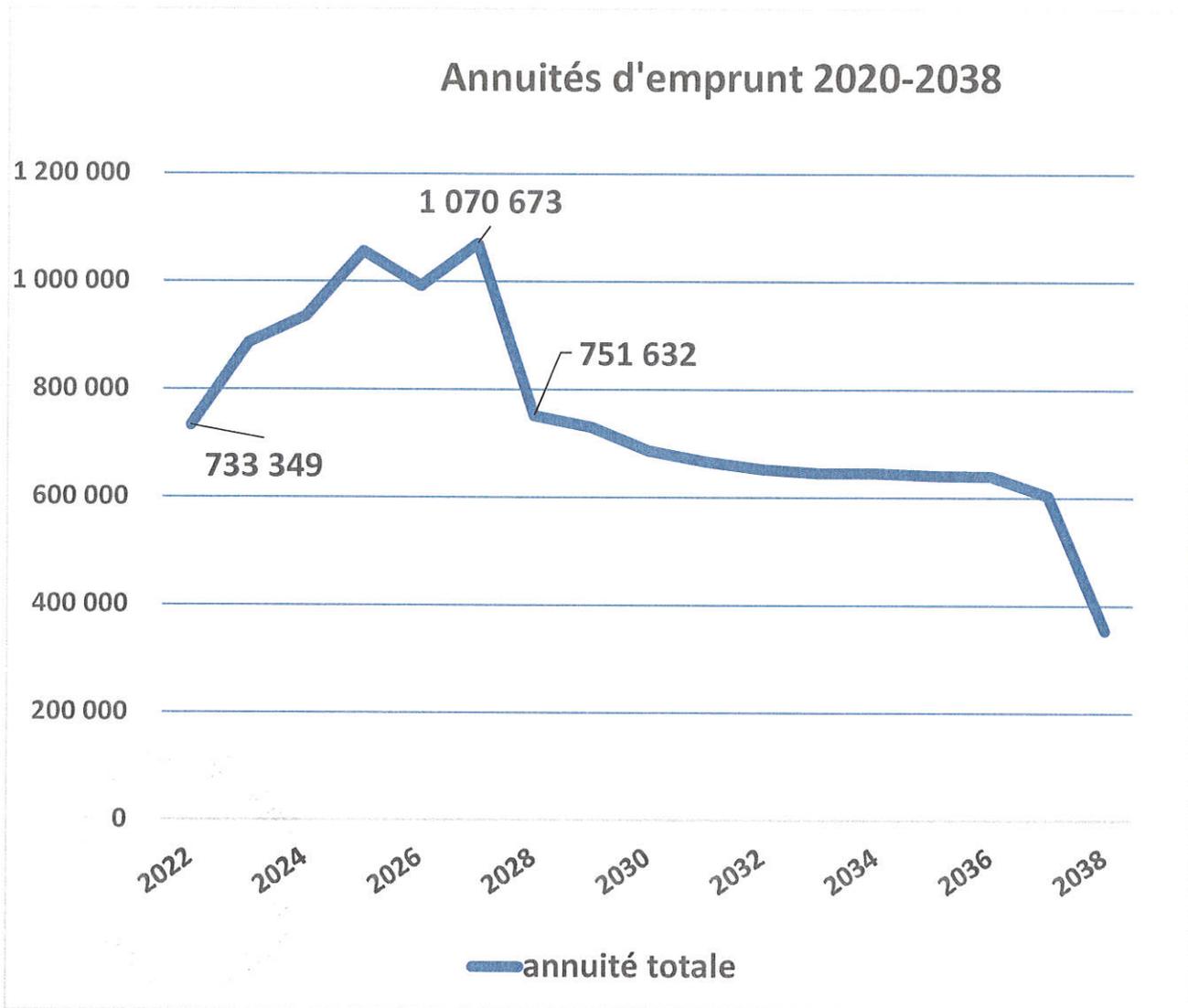
Années	Annuités de la dette en cours	Annuités liées aux nouveaux emprunts	Annuités totales avec nouveaux emprunts
2022	733 349	0	733 349
2023	886 534	0	886 534
2024	936 297	0	936 297
2025	927 662	128 562	1 056 224
2026	863 689	128 562	992 251
2027	813 549	257 124	1 070 673
2028	494 508	257 124	751 632

Les deux emprunts pour un montant de 3 M€ génèrent une annuité de **257 124 €**.

L'annuité globale est portée à son montant maximum en 2027 pour un montant de 1 070 673 €.

Sous l'effet de l'extinction de la dette de l'USESA, on observe, dès 2028, une diminution des charges d'annuité au niveau de 2022.

La projection des nouveaux emprunts sur l'état de la dette (2020-2038)



Le remboursement des nouveaux emprunts a peu d'impact sur l'endettement de l'USESA et laisse encore une marge de manœuvre en matière d'emprunt.

La diminution de l'annuité de **316 450 €** vient compenser largement les annuités des 2 emprunts nouveaux (257 124 €)

Les ratios de désendettement en années (au taux maximum atteint en 2025) confirment cette tendance :

- 2022 : taux de 1,41
- 2025 : taux de 2.57
- 2028 : taux de 2.14

IX. Conclusions du Rapport d'Orientation Budgétaire :

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 propose le maintien d'un fort niveau d'investissement, à 37 046 900 € HT – 44 456 280 € TTC sur la période 2022-2026

Pour financer ce plan pluriannuel d'investissement, deux ressources sont proposées :

⇒ l'indexation en 2023 de la part syndicale

Cette augmentation de 4,17% procure une recette de 150 000 €/an qui permet de maintenir une CAF nette à 2,44 M€ en 2026

⇒ la réalisation de 3M€ d'emprunt (1,5 M€ en 2024 et 1,5 M€ en 2026)

La prospective financière sur la période 2022-2026 montre que la réalisation de ces emprunts maintient l'état de la dette de l'USESA au niveau très raisonnable qui est déjà actuellement le sien.

L'indexation au premier janvier 2023 du tarif de l'USESA compense simplement l'inflation constatée du coût de ses investissements.

Toutes les prévisions de ce rapport d'orientation budgétaire ont été calculées en prix constants, et en conséquence les recettes de l'USESA sont aussi calculées à tarif constant.

Si l'inflation continue à être constatée ces prochaines années, l'USESA devra continuer à indexer son tarif ou réaliser des emprunts plus importants pour maintenir son programme d'investissement, ou encore reporter sur les années suivantes une partie de ses investissements.

Les prochains rapports d'orientation budgétaire devront arbitrer ces choix chaque année.

Le Président

Hugues DAZARD

